

Saint  
Carné

# LE MAGAZINE HIVER 2023





# LE MAGAZINE HIVER 2023

## LE MOT DU MAIRE



**Décidément, ce mandat 2020 - 2026 est très particulier.**

A peine élu, nous avons découvert la COVID-19, puis il y a eu le décès de Christian ROBERT, Conseiller municipal délégué, et la démission de deux conseillers pour des raisons personnelles. Nous avons traversé des crises énergétiques : essence, gaz et électricité. Et dernièrement, nous avons déploré le décès de Fabien ROUFFIGNAC, Adjoint au maire en charge de la communication, de la jeunesse et du Conseil municipal des jeunes. En hommage à Fabien, vous découvrirez une page spéciale dans ce magazine, avec des photos et des mots des membres du Conseil municipal des jeunes.

En tant que maire, l'action publique continue et je me dois de vous informer des projets en cours sur notre commune.

Tout d'abord, ce magazine a été mis en page par l'entreprise Pandao de Le Hinglé, qui est aussi notre prestataire pour le nouveau site internet que je vous invite à consulter. Auparavant, cette mise en page était effectuée par Fabien.

Dans ce magazine vous trouverez entre autres les dates des manifestations des associations ainsi que l'actualité de la commune depuis le mois de juin.

La construction du restaurant scolaire avance. La livraison devrait se faire en avril 2024 avec un petit retard suite à la liquidation judiciaire d'une entreprise qui avait été retenue dans le cadre de la procédure d'appel d'offres. Une nouvelle entreprise a été choisie au conseil du mois de novembre. A compter de l'ouverture du nouveau restaurant, en plus de la fourniture des repas à la commune de Calorguen et des enfants de l'IME, la commune de Saint-Carné va fournir les repas aux enfants de Trévron.

# SOMMAIRE

- 02 LE MOT DU MAIRE
- 04 HOMMAGE
- 06 VIE COMMUNALE
- 08 C'EST NOUVEAU
- 09 VIE PRATIQUE
- 12 ENFANCE / JEUNESSE
- 15 LES ASSOCIATIONS
- 18 LES CONSEILS MUNICIPAUX
- 31 ETAT CIVIL & URBANISME

Une entreprise mandatée par Dinan Agglomération répare en ce moment le réseau d'assainissement du bourg pour éviter que les eaux pluviales parasites soient traitées dans notre lagunage.

Dans le cadre du fonds vert, avec 80 % de subventions, le logement de secours ainsi que le local RASED auprès de la bibliothèque municipale ont vu l'ensemble des portes et fenêtres changé ainsi qu'une isolation par l'extérieur afin d'améliorer les performances énergétiques de ces bâtiments.

Les travaux de voirie pris en charge par le lotisseur se terminent rue de la Gervinais en limite de commune avec la ville de Dinan.

Les bacs jaunes pour tous devraient être déployés avant la fin 2024, pour une mise en service en 2025.

Enfin, avant de terminer mon propos, je souhaite remercier l'ensemble des acteurs qui contribuent à la réalisation de ce bulletin communal : les membres de la commission communication, les secrétaires de mairie, ainsi que les associations pour leurs différentes manifestations et mots. Grâce à eux, nous renforçons le lien qui nous unit et nous construisons ensemble une commune dynamique et solidaire.

Je vous souhaite une agréable lecture de ce magazine et je vous donne rendez-vous avec l'équipe municipale le 6 janvier 2024 à 19h à l'espace Karnay pour la traditionnelle soirée des vœux. Nous serons à votre écoute et nous pourrions aussi échanger ensemble sur l'avenir et les projets pour notre commune.

Bonne année à tous

**Ronan TRELLU**  
Maire de Saint-Carné



# NOUVEAU SITE INTERNET

Depuis 2 ans, un coup de jeune est donné aux différents outils de communication de la commune. Cela a commencé par l'installation d'un panneau numérique, puis la création d'un livret d'accueil des nouveaux habitants, la création d'un nouveau logo et tout dernièrement par le nouveau site internet de la commune et un relooking du bulletin. Tous deux reprennent la même charte graphique.

Pour se faire, la commune a été accompagnée par Xavier Clavier de la société Pandao (basée au Hinglé).

Rendez-vous sur [www.saintcarne.com](http://www.saintcarne.com)



# RESTAURANT SCOLAIRE

Les travaux avancent à un bon rythme avec un suivi régulier par l'Architecte Colas-Durand de Lamballe et des réunions de chantier avec les entreprises et les élus sur site.

La date de livraison prévisionnelle a été décalée à avril 2024 en raison de la liquidation judiciaire de l'entreprise titulaire du marché sols et faïence.

Une nouvelle entreprise pour ce lot a été retenue : DEGANO.

Rappelons que le coût total des travaux (14 lots) est de 1 607 124,03 € HT et le montant des subventions obtenues de 637 013,58 €.

C'est un équipement mutualisé car les repas pour les élèves de l'école de Calorguen et des élèves de l'institut médico-éducatif Les Vallées du site de Saint-Carné y seront produits ; tout comme ceux des élèves de Trévron dans le cadre d'une future entente intercommunale.



## Réunion de chantier

De gauche à droite :  
M. Jean-Marc ROUXEL,  
Conseiller Municipal  
délégué, M. Ronan TRELLU,  
Maire, M. Allain HOUEL,  
Premier Adjoint, M. Raphaël  
COLAS, Architecte, et M.  
Fabrice CLERAN, de SCOPI.



# HOMMAGE À FABIEN ROUFFIGNAC

“ Il aidait les autres, toujours de bonne humeur il était drôle et avait bon cœur.

*Hugo R.*

“ Merci Fabien d'avoir guidé le conseil municipal des jeunes.

*Ann-Marie Q.*

“ Merci à Fabien de nous avoir accompagnés tout au long de ces 3 dernières années dans tous nos projets.

*Amaury C.*

“ Fabien nous a accompagnés durant 3 ans, il laisse un très bon souvenir. Je n'oublierai jamais la super journée que nous avons passée à la patinoire avec la sortie des jeunes. Merci

*Emily R.*





“ C’est de cette sortie patinoire dont je veux me souvenir, c’était un moment privilégié avec Fabien, on a bien rigolé, entre les chutes et le pique-nique hilarant dans le parc.

*Loann D.*



# POT D'ACCUEIL DES **NOUVEAUX HABITANTS**



**Samedi 23 septembre 2023 a eu lieu la 2<sup>ème</sup> édition du pot d'accueil des nouveaux habitants.**

Environ 35 personnes ont participé. Lors de ce temps, les familles ont pu se rencontrer, échanger, mais aussi rencontrer Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal, les projets ainsi que des agents communaux. Chaque famille est repartie avec le livret d'accueil des nouveaux habitants. Ce livret est disponible en mairie en format papier et disponible en version numérique sur simple demande.



## REPAS DES **AÎNÉS**

**Cette année, le repas des aînés a eu lieu le dimanche 22 octobre.**

125 personnes sont venues partager un repas animé par l'équipe municipale qui faisait ses jeux et Ann Laora. 65 personnes ont aussi pris un repas à emporter. Le prochain rendez-vous a été pris pour le dimanche 27 octobre 2024. (notez le dans vos agendas).



# JARDINS & MAISONS FLEURIS

Vendredi 10 novembre à 18h, à l'Espace Karnay, les onze participants ont reçu un diplôme d'honneur et une azalée, lors de la cérémonie pour les jardins et maisons fleuris, suivie d'un verre de l'amitié.

Un seul regret : la diminution du nombre de candidats.



## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

“ Le 11 novembre dernier, nous étions 4 générations de la famille Goudard à nous unir avec vous, pour rendre hommage aux soldats disparus lors des deux grands conflits mondiaux du XXème siècle. Notre nom ne vous est pas familier pourtant, mon grand père Paul Goudard vivait à Saint Carné avec son épouse et ses deux fils lorsqu'il est parti au conflit. Il est décédé à Lille en octobre 1945, mort pour la France et il repose au cimetière militaire de Hautbourdin.



De la vie de la famille dans votre village, je ne sais presque rien, pourtant mon père et mon oncle ont été élèves ici et aussi enfants de chœur.

Mon père, comme mon oncle, aujourd'hui tous deux disparus, ne parlaient pas de leur enfance, ni de la mort de leur père ni de celle de leur mère survenue six ans après celle de mon grand père. Après la disparition de son mari, ma grand-mère est partie vivre à Langrolay sur Rance auprès de sa sœur.

Mon père a mis longtemps avant de m'amener à Saint Carné et c'est là que j'ai découvert que le nom de Paul Goudard n'était pas inscrit sur le monument aux morts. Mon père ne voulait pas faire de recherches, j'étais encore en activité, le temps a passé. Pourtant il y a une dizaine d'année sur la tombe militaire de mon grand père j'avais promis que je ferais le nécessaire pour faire inscrire son nom sur votre monument aux morts.

En septembre dernier j'ai rencontré votre premier adjoint et lui ai exposé ma requête. Il m'a prêté une oreille attentive et m'a dit que ma demande serait examinée par le conseil municipal en octobre. Le 5 octobre par un jour

de grand soleil j'ai reçu la réponse, elle était positive. J'ai à la fois été très heureuse et surtout très émue d'apprendre que ma demande avait été votée à l'unanimité. Ce jour là j'ai eu l'impression d'avoir remporté une « victoire », bien humble cette petite « victoire » mais qui avait un grand sens pour moi : rapatrier une partie de la mémoire de mon grand père en Bretagne. Il était né à Paris, avait une sœur jumelle, les petits ont perdu leurs parents lors d'une épidémie à l'âge de trois ans et ont été confiés aux bons soins d'une vieille tante qui habitait rue du Jerzual à Dinan. Ces petites touches de vie je les ai connues par la fille de Paulette. Paulette était la jumelle de mon grand père, elle habitait dans le midi de la France. Je regrette de n'avoir pas connu Paulette qui m'en aurait sûrement appris plus sur son frère.

Si peu d'informations sur une vie de famille gachée par la guerre, c'est bien peu...

J'ai trouvé à Saint Carné une équipe municipale à l'écoute, humaine et très sympathique. Je remercie au nom de la famille toutes les personnes qui ont accédé à ma demande.

J'ai fait la connaissance de quelques-uns d'entre vous et comme je l'ai dit le 11 novembre, je me sens bien chez vous.



Je n'habite pas en Bretagne mais lorsque l'occasion m'en sera donnée je viendrai m'incliner au monument aux morts et j'aurai à la fois une pensée pour Paul Goudard, mon grand père mais aussi pour tous ceux de vos familles qui ont donné leur vie pour la France.

*Mme Dewitte (petite fille de Paul Goudard)*

# C'EST NOUVEAU

## TIARE MASSAGE

Je suis Marie-Amélie Kovacs, installée depuis peu à Evran avec ma famille. J'ai commencé ma carrière dans le tourisme et l'hôtellerie et j'ai longtemps occupé le poste de responsable service client. Il y a 10 ans, j'ai décidé de me reconverter dans un domaine que j'affectionne beaucoup : celui du bien-être, de l'esthétique et des massages.

Formations et diplômes en poche, j'ai d'abord axé ma pratique sur les massages détente mais très vite je trouvais qu'il me manquait quelque chose... Je souhaitais aller plus loin, avec pour objectif d'améliorer au quotidien, la santé du plus grand nombre. Je me suis alors spécialisée et suis devenue experte en traitement de la lymphé.

Je propose de traiter et soulager grâce à l'action de soins externes et internes. La synergie des 2 apportent de vrais changements chez mes client(e)s. En externe, je traite par le drainage lymphatique manuel et/ou la madérothérapie. Ces 2 techniques sont totalement complémentaires et les résultats que l'on obtient sont étonnants. Je préconise de faire des cures de 5 séances lorsque l'on n'a jamais fait de drainage en poursuivant avec un entretien 1 fois par mois.

J'accueille mes client(e)s tous les jours de la semaine (lundi-dimanche) au **pôle santé de Saint-Carné**.

Possibilité de créneaux à Evran les mercredis (chez So'Bio Naturel)

N'attendez plus pour prendre rdv et venez vous libérer de vos toxines !  
Réservation par téléphone ou sur le site internet

**06 12 58 50 15**

[www.tiaré-massage.fr](http://www.tiaré-massage.fr)



## LIVRAISON A VELO

**L'ÉPROUVETTE À BICYCLETTE**

Projet de livraison à votre domicile des produits locaux de l'épicerie solidaire de Saint André des Eaux en vélo cargo

Céréales, fruits et légumes, conserves, bocaux, épices, thés, café, boissons divers, pains, fromages, gâteaux, confiseries, épicerie, produits d'hygiène et d'entretien...

Si vous êtes intéressés par ce projet, contactez:  
Paul au 07 81 08 31 52 ou Marine au 06 62 46 93 39  
par mail: [epicerie@leprouvette.com](mailto:epicerie@leprouvette.com)

## ESPACE CO-WORKING

**LES GLANDINS**

**EXPOSITION DES PHOTOS DE JULIEN FAISANT**

À partir du 16 Décembre 2023  
6, rue de l'église 22100 Saint-Carné

**INAUGURATION DU COWORKING DE SAINT-CARNÉ**

Avec le soutien de



# ATELIERS NUMÉRIQUES ET POINT FRANCE SERVICE

Environ 2 fois par mois, le jeudi matin, Flore Huguerre de Dinan Agglomération intervient sur la commune, à la salle associative.

Elle accompagne les particuliers dans leurs démarches informatiques et elle organise des ateliers thématiques. Ces temps sont ouverts à tous, avec ou sans compétences, avec ou sans matériel et gratuits.

**NB : Il est impératif de s'inscrire auprès de Madame Huguerre au 06 65 22 35 82**



France  
services

## PROCHAINES DATES

|                               |                |
|-------------------------------|----------------|
| Jeudi 18 janvier              | Jeudi 28 mars  |
| Jeudi 1 <sup>er</sup> février | Jeudi 11 avril |
| Jeudi 15 février              | Jeudi 23 mai   |
| Jeudi 14 mars                 | Jeudi 6 juin   |
|                               | Jeudi 20 juin  |

À 10H à la salle associative

## LES ÉLECTIONS

Pour pouvoir voter aux différentes élections, sur Saint-Carné, il est nécessaire de s'inscrire en mairie, ou en ligne :

[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396)

Pour ce faire, il vous faut :

- Un justificatif de domicile à votre nom de moins de 3 mois
- Un justificatif d'identité

Les personnes qui se sont inscrites depuis les dernières élections ou qui ont été d'office inscrites sur les listes (jeunes ayant atteint leur majorité et qui se sont faits recensés sur la commune) recevront leur carte d'électeur courant avril.

Le 9 juin 2024 auront lieu les élections européennes.

Les inscriptions sont donc possibles jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi avant les élections et jusqu'au 6<sup>ème</sup> mercredi avant les élections pour les personnes s'inscrivant en ligne.



## AU PIED DU MUR

En octobre 2020, dans le cadre de la démarche « zéro phyto » et pour permettre aux habitants de s'approprier leur territoire et notamment devant chez eux, la commune a rédigé un arrêté municipal prescrivant l'entretien des trottoirs, caniveaux, terrains et jardins des particuliers.

En effet, les propriétaires ou locataires sont tenus d'entretenir sur une largeur de 1,2m devant chez eux, les trottoirs, caniveaux...

L'arrêté est disponible en mairie sur simple demande.

## COLLECTE DES DÉCHETS

### En 2024

- Je m'équipe dès que possible d'un composteur ou je me rends sur une aire de compostage partagée (mise à disposition de composteurs par Dinan Agglomération à partir du printemps 2024),
- Dernier trimestre 2024, je reçois un bac à ordures ménagères si je n'en possède pas encore,
- Dernier trimestre 2024, je reçois un bac jaune pour mes emballages-papiers.

### En 2025

- Chaque habitant possède son bac à ordures ménagères. La collecte sera effectuée une fois tous les 15 jours,
- Fini les sacs jaunes ! Les habitants des communes concernées par la collecte des emballages-papiers en bacs jaunes seront équipés. La collecte sera effectuée une fois tous les 15 jours,
- Des colonnes supplémentaires viendront renforcer le maillage existant là où cela est nécessaire sur les communes concernées par l'apport volontaire (emballages-papiers).

# PHOTOVOLTAÏQUE : OUI MAIS PAS AVEC N'IMPORTE QUI !

## Les règles à suivre pour éviter les arnaques

Énergie renouvelable et à faible empreinte carbone, l'énergie solaire dispose de réels atouts économiques et environnementaux. Elle n'en fait pas moins l'objet d'arnaques, à grand renfort de pratiques commerciales déloyales.

Voici un certain nombre d'arguments et de pratiques qui doivent vous alerter sur la crédibilité d'une proposition :

- **Annnonce d'une rentabilité immédiate ou très rapide** : alléchant mais irréaliste, le temps de retour sur investissement avec un projet correctement ficelé se situant plutôt entre 12 et 16 ans. Il est en revanche généralement supérieur à 30 ans dans le cas d'arnaques.
- **Autonomie énergétique** : alléchante mais inatteignable sans dispositifs de stockages, coûteux et rarement pertinents hors sites isolés. Dans le cas d'un contrat en autoconsommation avec revente du surplus et sans stockage, la part des besoins en électricité couverte par les panneaux se situe généralement entre 15 et 50%, en fonction des besoins, du nombre de panneaux, des équipements associés, et du comportement des occupants(e)s.
- **Panneaux solaires gratuits et fin des factures d'électricité** : pour les mêmes raisons que précédemment, il s'agit là encore d'une promesse mensongère : hors dispositif de stockage coûteux, il n'est pas possible de se passer du réseau collectif de distribution d'électricité.
- **Crédit à la consommation** : derrière ces fausses promesses se cache généralement un coût total bien supérieur à la fourchette habituelle de prix, financé par un crédit à la consommation que s'engage à rembourser le ou la signataire du bon de commande.
- **Vente multi-appareils** : à l'installation de panneaux photovoltaïques est fréquemment associée celle d'un chauffe-eau thermodynamique, d'une pompe à chaleur air/air... équipements électriques coûteux et pouvant s'avérer énergivores s'ils ne sont pas installés dans de bonnes conditions.
- **Absence de visite technique pour établir le devis** : cette visite est pourtant indispensable à la vérification de l'adéquation du site et du bâti à l'installation de panneaux solaires, à l'écoute de vos besoins et la proposition d'une offre adaptée, à la préparation de l'éventuel dossier administratif, et à la rédaction d'un devis complet.
- **Absence de document technique ou d'étude** : ces documents sont pourtant indispensables à votre compréhension de la prestation proposée, et généralement fournis par les entreprises sérieuses. Ici, à vous de prendre note des informations (souvent mensongères) qui vous sont délivrées, en plus du bon de commande dénué de tout intérêt technique.
- **Vente lors d'une foire ou lors d'un démarchage téléphonique** : les arnaques au photovoltaïque ont très souvent lieu dans le cadre d'une foire/salon (où le délai de rétractation de 14 jours ne s'applique pas) ou d'un démarchage, propice à l'intimidation.
- **Candidature pour un programme spécial** : argument fantaisiste utilisé pour donner du crédit à la proposition.
- **Usurpation de titre** : les collectivités locales et agences nationales (ANAH, ADEME) ne mandatent jamais d'entreprises pour faire du démarchage par téléphone ou à domicile.

| CRITERE                          | LA REALITE   | CE QUI DOIT VOUS ALERTER  |
|----------------------------------|--|---|
| <b>Prix</b>                      | • Entre 2 000 et 3 000 € par kWc installé, soit autour de 8 000 € pour 3 kWc   | • Devis à 5 chiffres<br>• Crédit à la consommation  |
| <b>Aides</b>                     | • Prime à l'autoconsommation avec revente de surplus (1500 € pour 3kWc installés)<br>• Revente du surplus à 0,10€/kWh  | • Financement par l'Etat<br>• Panneaux solaires gratuits  |
| <b>Rentabilité</b>               | • Généralement entre 12 et 16 ans  | • Annoncée : Immédiate ou très rapide<br>• En réalité : 30 à 40 ans   |
| <b>Autonomie électrique</b>      | • Très difficile à réaliser pour une maison individuelle<br>• Rarement pertinente hors sites isolés<br>• Jamais rentable dans tous les cas   | • Promesse d'autonomie<br>• Installation d'équipements supplémentaires (chauffe-eau thermodynamique, PAC air/air...)<br>• Batteries   |
| <b>Gain annuel</b>               | • Entre 400 € et 600 € par an pour une installation de 3 kWc   | • Factures d'électricité de 0 €   |
| <b>Conditions d'installation</b> | • Pas ou peu de masques solaires<br>• Orientation : Est à Ouest<br>• Inclinaison : 30 à 45°, jusque 60° si SE à SO<br>• Visite technique préalable<br>• Remise d'une étude puis devis détaillé | • Pas de visite technique sur place<br>• Remise d'un bon de commande et non d'un devis détaillé<br>• Pratiques commerciales déloyales |

## Que faire si vous êtes victime d'une arnaque ?

Si vous vous reconnaissez dans les cas relatés ci-dessus, vous êtes probablement victime d'une arnaque. Voici comment réagir :

### Dans le cas où vous n'avez pas signé :

- **Ne signez rien** lors de la visite du commercial.
- **Prenez le temps de la réflexion** et comparez les offres existantes sur le marché.
- **Renseignez-vous auprès de votre Espace Conseil France Rénov'** :  
Téléphone : 02 96 87 42 44  
Adresse : 8 Boulevard Simone Veil, 22100 DINAN

### Dans le cas où vous avez signé :

- **Agissez vite** : vous disposez de 14 jours (hors ignature sur foire/salon) pour vous rétracter en envoyant une lettre avec accusé de réception à l'entreprise frauduleuse, à réception de la marchandise
- **Demandez de l'aide auprès des organismes suivants**, pour connaître vos droits et identifier des failles dans les documents que vous avez pu signer pour casser le contrat si le délai de rétractation est dépassé :
  - **Association GPPEP** (Groupement des Particuliers Producteurs d'Electricité Photovoltaïque) et son site dédié aux victimes d'arnaques : [victime-photovoltaïque.fr](http://victime-photovoltaïque.fr)
  - **UFC Que choisir** (association de consommateurs) : [saintmalo.ufcquechoisir.fr](http://saintmalo.ufcquechoisir.fr)
  - **ADIL 22** (association de conseil pour le logement) : [www.adil22.org](http://www.adil22.org)
- **Effectuez un signalement** sur [signal.conso.gouv.fr](http://signal.conso.gouv.fr)
- **Avertissez l'organisme de crédit** que vous vous opposez au remboursement du crédit, ce qui occasionnera le blocage immédiat du dossier et entraînera mécaniquement l'abandon du projet, tant que l'attestation de réception de travaux n'a pas été signée.

# PERMANENCES HABITAT 2023



Vous envisagez de réaliser des travaux d'économies d'énergie dans votre logement, et souhaitez connaître les aides auxquelles vous pouvez prétendre ? Isolation, chauffage, eau chaude, ventilation, énergies renouvelables, Dinan Agglomération vous propose de prendre rendez-vous avec un conseiller en maîtrise de l'énergie, afin de répondre à vos questions.

Prise de rendez-vous au **02 96 87 42 44** ou par mail à l'adresse : **infoenergie@dinan-agglomeration.fr**

de 9h à 12h

|           |             |                                   |
|-----------|-------------|-----------------------------------|
| JANVIER   | Mercredi 11 | Mairie de Caulnes                 |
|           | Mercredi 18 | Maison intercommunale de Plancoët |
|           | Mercredi 25 | Mairie de Plouasne                |
| FÉVRIER   | Mercredi 01 | Maison intercommunale de Broons   |
|           | Mercredi 08 | Maison intercommunale de Matignon |
|           | Mercredi 15 | Mairie de Caulnes                 |
| MARS      | Mercredi 22 | Maison intercommunale de Plancoët |
|           | Mercredi 01 | Mairie de Plouasne                |
|           | Mercredi 08 | Maison intercommunale de Broons   |
| AVRIL     | Mercredi 15 | Maison intercommunale de Matignon |
|           | Mercredi 22 | Mairie de Caulnes                 |
|           | Mercredi 29 | Maison intercommunale de Plancoët |
| MAI       | Mercredi 05 | Mairie de Plouasne                |
|           | Mercredi 12 | Maison intercommunale de Broons   |
|           | Mercredi 19 | Maison intercommunale de Matignon |
| JUIN      | Mercredi 26 | Mairie de Caulnes                 |
|           | Mercredi 03 | Maison intercommunale de Plancoët |
|           | Mercredi 10 | Mairie de Plouasne                |
| SEPTEMBRE | Mercredi 17 | Maison intercommunale de Broons   |
|           | Mercredi 24 | Maison intercommunale de Matignon |
|           | Mercredi 31 | Mairie de Caulnes                 |
| OCTOBRE   | Mercredi 07 | Maison intercommunale de Plancoët |
|           | Mercredi 14 | Mairie de Plouasne                |
|           | Mercredi 21 | Maison intercommunale de Broons   |
| NOVEMBRE  | Mercredi 28 | Maison intercommunale de Matignon |
|           | Mercredi 06 | Mairie de Caulnes                 |
|           | Mercredi 13 | Maison intercommunale de Plancoët |
| DÉCEMBRE  | Mercredi 20 | Mairie de Plouasne                |
|           | Mercredi 27 | Maison intercommunale de Broons   |
|           | Mercredi 04 | Maison intercommunale de Matignon |
| JANVIER   | Mercredi 11 | Mairie de Caulnes                 |
|           | Mercredi 18 | Maison intercommunale de Plancoët |
|           | Mercredi 25 | Mairie de Plouasne                |
| FÉVRIER   | Mercredi 01 | Maison intercommunale de Broons   |
|           | Mercredi 08 | Maison intercommunale de Matignon |
|           | Mercredi 15 | Mairie de Caulnes                 |
| MARS      | Mercredi 22 | Maison intercommunale de Plancoët |
|           | Mercredi 01 | Mairie de Plouasne                |
|           | Mercredi 08 | Maison intercommunale de Broons   |
| AVRIL     | Mercredi 15 | Maison intercommunale de Matignon |
|           | Mercredi 22 | Mairie de Caulnes                 |
|           | Mercredi 29 | Maison intercommunale de Plancoët |
| MAI       | Mercredi 05 | Mairie de Plouasne                |
|           | Mercredi 12 | Maison intercommunale de Broons   |
|           | Mercredi 19 | Maison intercommunale de Matignon |
| JUIN      | Mercredi 26 | Mairie de Caulnes                 |
|           | Mercredi 03 | Maison intercommunale de Plancoët |
|           | Mercredi 10 | Mairie de Plouasne                |
| SEPTEMBRE | Mercredi 17 | Maison intercommunale de Broons   |
|           | Mercredi 24 | Maison intercommunale de Matignon |
|           | Mercredi 31 | Mairie de Caulnes                 |
| OCTOBRE   | Mercredi 07 | Maison intercommunale de Plancoët |
|           | Mercredi 14 | Mairie de Plouasne                |
|           | Mercredi 21 | Maison intercommunale de Broons   |
| NOVEMBRE  | Mercredi 28 | Maison intercommunale de Matignon |
|           | Mercredi 06 | Mairie de Caulnes                 |
|           | Mercredi 13 | Maison intercommunale de Plancoët |
| DÉCEMBRE  | Mercredi 20 | Mairie de Plouasne                |
|           | Mercredi 27 | Maison intercommunale de Broons   |
|           | Mercredi 04 | Maison intercommunale de Matignon |



de 9h à 12h

Vous êtes propriétaire ou locataire et vous avez des questions relatives à votre logement ?

Venez rencontrer l'un des conseillers de l'ADIL. Il pourra vous renseigner gratuitement sur différents volets : juridique, financier, fiscal etc. Sur rendez-vous au : **02 96 61 50 46**.

Les permanences de l'ADIL ont lieu au siège de Dinan Agglomération : 8 Boulevard Simone Veil 22100 Dinan **www.adil22.org**



Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur et vous êtes éligible au dispositif de l'Anah Maprimérenov' Sérénité (rénovation énergétique ou adaptation du logement). Vous pouvez rencontrer un opérateur Anah pour vous renseigner sur votre projet et les aides mobilisables. Sur rendez-vous au **02 98 96 44 67**.

Les permanences ont lieu dans les Maisons Intercommunales de Broons, Matignon et de Plancoët, en Mairie d'Évran et de Caulnes, et au siège de Dinan Agglomération.

de 10h à 13h

de 14h à 17h

|           |          |         |                  |
|-----------|----------|---------|------------------|
| JANVIER   | Jeudi 12 | Dinan   | Matignon         |
|           | Jeudi 19 | Évran   | Dinan & Plancoët |
|           | Jeudi 26 | Broons  | //               |
| FÉVRIER   | Jeudi 09 | Dinan   | Matignon         |
|           | Jeudi 16 | Évran   | Dinan & Plancoët |
|           | Jeudi 23 | Caulnes | //               |
| MARS      | Jeudi 09 | Dinan   | Matignon         |
|           | Jeudi 16 | Évran   | Dinan & Plancoët |
|           | Jeudi 23 | Broons  | //               |
| AVRIL     | Jeudi 13 | Dinan   | Matignon         |
|           | Jeudi 20 | Évran   | Dinan & Plancoët |
|           | Jeudi 27 | Caulnes | //               |
| MAI       | Jeudi 11 | Dinan   | Matignon         |
|           | Jeudi 25 | Évran   | Dinan & Plancoët |
| JUIN      | Jeudi 8  | Dinan   | Matignon         |
|           | Jeudi 15 | Évran   | Dinan & Plancoët |
|           | Jeudi 22 | Broons  | //               |
| JUILLET   | Jeudi 13 | Évran   | Dinan & Plancoët |
|           | Jeudi 20 | Caulnes | //               |
|           | Jeudi 27 | Dinan   | Matignon         |
| SEPTEMBRE | Jeudi 14 | Évran   | Dinan & Plancoët |
|           | Jeudi 21 | Broons  | //               |
|           | Jeudi 28 | Dinan   | Matignon         |
| OCTOBRE   | Jeudi 12 | Évran   | Dinan & Plancoët |
|           | Jeudi 19 | Caulnes | //               |
|           | Jeudi 26 | Dinan   | Matignon         |
| NOVEMBRE  | Jeudi 09 | Évran   | Dinan & Plancoët |
|           | Jeudi 16 | Broons  | //               |
|           | Jeudi 23 | Dinan   | Matignon         |
| DÉCEMBRE  | Jeudi 14 | Évran   | Dinan & Plancoët |
|           | Jeudi 21 | Caulnes | //               |

# L'ÉCOLE NORBERT GUITTON

Le 24 septembre, en partenariat avec le centre Leclerc de Dinan, les 6 classes ont nettoyé les rues de St Carné dans le cadre de l'opération Nettoyons la Nature. Tout le monde était bien équipé. Une nouvelle marche verte sera organisée dans l'année pour mobiliser les éco-citoyens carnéens



Le jeudi 9 novembre 2023, tous les élèves et les personnels se sont mobilisés pour la journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire (chacun est arrivé vêtu de bleu). 23 référents enfants ont été formés pour être médiateurs de cour.

Des outils de travail communs sont établis sur temps scolaire et périscolaire pour lutter contre les situations de harcèlement scolaire.

Le 5 octobre 2023, les six classes de l'école se sont rendues au cinéma dans le cadre du programme Cin'Ecole! 3 chouettes films poétiques sélectionnés qui ont su ravir petits et grands.



# ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

## Fonctionnement, activités, projets...

**Cet article a pour finalité de vous faire découvrir une vue d'ensemble des propositions faites aux enfants avant et après l'école ainsi que sur la pause méridienne.**

Depuis la rentrée de septembre, nous avons travaillé avec les enfants sur différents projets. Tout d'abord les règles de vie en collectivité. La notion de droits, devoirs, et d'interdictions de ces différents temps a été réfléchi avec les enfants, expliquée, et notée afin de pouvoir tout au long de l'année partager des moments ludiques agréables et à l'écoute des uns et des autres. Ces règles sont uniformisées sur les temps périscolaires et scolaires.

**Aide aux devoirs : les enfants sont encadrés dans la réalisation de leurs devoirs les lundis et jeudis.**

## Projet mis en place

Après la réflexion et la mise en place des règles, nous avons choisi de travailler sur le thème du harcèlement scolaire. Sur la base du volontariat, 23 ambassadeurs de cour sont présents sur chaque temps de jeux en extérieur pour intervenir pour apaiser toute situation. Ces petits ambassadeurs prennent à cœur leur nouveau rôle. Nous ferons un bilan dans quelques semaines. Un harcélomètre ressource est affiché dans différents endroits de l'école.

## Les activités proposées

**Ateliers cuisine :** nous avons l'opportunité de pouvoir réaliser différentes pâtisseries au sein de la cuisine pédagogique de l'IME grâce au partenariat mis en place dans les règles des normes d'hygiène. Gâteaux au chocolat, poires, pommes ont fait le régal des petits gourmets en herbe ravis de cette nouvelle expérience.



**Ateliers lecture :** les enfants bénéficient de la bibliothèque tous les mardis soir de 17h à 18h où contes, histoires et ouvertures sur le monde leur sont proposés. Merci à Liliane et l'équipe de la bibliothèque pour leur accueil.

**Créations et bricolages :** dès que le temps n'a plus permis de jouer dehors, nous avons proposé différentes créations : semaine du goût et Jeux olympiques, thème d'Halloween, Noël : lanterne, sapin en laine, rennes en peinture, création de carte, recette, décoration du sapin, etc.



Les enfants acteurs de leur temps : À chaque période, une classe est choisie afin de proposer un menu pouvant être servi à l'ensemble des enfants de l'école, de l'Ime et des enfants de Calorguen. Une autre classe, quant à elle, choisit le goûter proposé le soir.

L'ensemble des enfants pourra être force de proposition tout au long de cette année scolaire 2023/2024.

Un travail sur l'équilibre alimentaire est relayé en classe ainsi que la mise en place au service restauration et accueil du soir de la sensibilisation au tri sélectif. Merci à Valery et Violette pour leur implication.

Le service périscolaire est ouvert de **7h30 à 8h50** et de **16h30 à 18h45** incluant également la pause-déjeuner de 12h à 13h20. Une équipe formée de 4 personnes (BAFA, BAFD) à l'écoute des attentes des enfants dans un cadre sécuritaire et bienveillant.

En cette fin d'année, l'ensemble du service périscolaire et de restauration vous présente tous leurs vœux de bonheur et de santé à l'aube de l'année 2024. Le service reste joignable pour tout échange via l'adresse e-mail suivante : [periscolaire@saintcarne.com](mailto:periscolaire@saintcarne.com) ou par téléphone au **02 96 83 62 31**.

## L'APE

En cette nouvelle année scolaire, l'équipe de l'APE a perdu 8 membres (départ vers collège, changement d'école, et des envies d'autres choses après de nombreuses années à l'APE), mais heureusement 3 nouveaux membres nous ont rejoint. Ce qui porte l'équipe à 11 membres.

Le bureau est composé de : Manon DESBOIS et Elodie LE ROUX, co-présidentes; Julie VAUTIER et Mélanie DONIO, co-trésorières; Mélody DESBOIS et Bryan COLLET, co-secrétaires. Comme chaque année, l'APE a offert son café de rentrée aux familles. Ce moment est particulièrement apprécié en ce premier jour d'école.

Nous avons organisé la troisième édition de la soirée-jeux, le 13 octobre dernier. Cette année encore, il était possible de manger des pizzas sur place ou bien à emporter. Cette manifestation est très sollicitée par les familles, car elle est l'occasion de se retrouver, mais aussi de faire connaissance avec les nouvelles familles de l'école. Nous avons également proposé des ventes de chocolats de Noël mais aussi de sapins.



L'argent récolté par ces opérations permet aussi de financer les différentes sorties et projets proposés par les enseignants tout au long de l'année (cinéma, théâtre, visite des Beaux-Arts à Rennes, projet cirque ...). D'autres projets sont en cours d'élaboration et nous ne pouvons pas en dire plus actuellement.

Nous avons débloqué une enveloppe de 200€ par classe et 100€ pour l'IME pour l'achat de livres en début d'année.

Nous avons également offert un super garage à voitures à la garderie, ainsi que du matériel pour les ateliers pâtisserie de l'équipe périscolaire, ainsi que des jeux, le tout pour un montant de 200€.

Nous avons également commencé à remplacer les dictionnaires de la classe des CM, car les anciens étaient vraiment vieillissants. Cet investissement a coûté 300€. L'APE a aussi financé l'inscription de toutes les classes au prix des Incorruptibles. Ce qui va permettre aux enfants de lire plein de livres. Cette année, en plus de tous nos investissements, nous avons attribué un budget de 500€ à chaque classe. Chaque enseignant pourra l'utiliser comme il le souhaite dans l'achat de matériel éducatif ou autres supports de son choix.

La fête de Noël s'est tenue le Vendredi 8 décembre. C'était un tout nouveau format, que nous souhaitions tester. La fête s'est tenue le vendredi soir de 18h à 22h, avec un spectacle à 20h30. Un foodtruck était présent sur place et deux papas ont géré la cuisson de 50 kilos de frites. Un grand merci à eux ! Merci aussi aux mamans bénévoles, qui ont merveilleusement maquillé les enfants.

Chaque classe a reçu 3 jeux achetés chez Lutin Ludique en guise de cadeaux de Noël.

## A NOTER DANS VOS AGENDA

### Dimanche 21 Janvier 2024

Loto à la salle du Clos Gastel, organisé avec l'Amicale Laïque de Bobital, et animé par DOM.  
Réservations au 06 83 17 17 95

### Samedi 6 Avril 2024

Soirée Tropicale, avec initiation salsa.

### Dimanche 21 Avril 2024

Concours de palets

### Dimanche 16 Juin 2024

Fête de l'école

## OPÉRATION ARGENT DE POCHE



### Du 17 au 21 juillet, 6 jeunes carnéens ont participé à l'opération argent de poche.

Une première matinée de désherbage, puis les quatre autres matinées consacrées à la peinture d'une classe, tout cela dans la bonne humeur.

La prochaine opération aura lieu pendant les vacances de printemps 2024, à raison de 5 matinées.

L'opération argent de poche s'adresse à des jeunes carnéens qui ont entre 14 et 17 ans révolus.

L'inscription se fait en mairie 15 jours avant la période concernée.

## LA BIBLIOTHÈQUE

Reprise partielle des activités avec l'école un vendredi sur deux. C'est avec plaisir que nous accueillons à nouveau après une année d'absence les classes de Maternelle, CP et CE1. Ce moment d'échange, en plus des prêts de livres, permet de faire découvrir à ces petits lecteurs ce qu'est la bibliothèque.

Parallèlement et en collaboration avec la directrice des activités périscolaires, nous avons mis en place le mardi une permanence au cours de laquelle nous faisons des lectures aux enfants qui fréquentent la garderie, ils peuvent également en profiter pour emprunter des livres.

Pour le reste de notre activité nous sommes toujours à votre disposition pour vous proposer un grand choix de livres.

Passez de bonnes fêtes de fin d'année.

Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour 2024.

Bonne année olympique.

Liliane SIMON



## LE CLUB DE L'AMITIÉ

Le 26 octobre nous avons pris la direction de PARIS. Au programme : bateaux mouches, Assemblée Nationale et Atelier des Lumières.

L'année 2023 compte 95 adhérents

Le 2 décembre s'est déroulé le repas de Noël avec 102 personnes à table. Les membres du bureau ont animé cette journée en compagnie de Gaston Granville.

L'Assemblée Générale aura lieu le 30 janvier 2024 avec l'enregistrement des inscriptions, l'élection du bureau et la traditionnelle Galette des rois.



*“ Bonnes fêtes de fin d'année à chacun d'entre vous et meilleurs vœux pour 2024 ! ”*



## LE COMITE DES FÊTES

Au moment où nous rédigeons ce mot, l'assemblée générale vient de se tenir. Elle n'a eu de générale que sa désignation puisque seulement cinq personnes y étaient présentes.

A l'ordre du jour, outre les classiques présentations de comptes et élections de bureau, figuraient des propositions d'animations. La première mettant en œuvre assez peu de ressources humaines est tout à fait réalisable si des amateurs se présentent en étant intéressés ; il s'agirait de mettre en place un **club de généalogie afin d'utiliser des ressources publiques ou associatives pour avancer sur ces sujets qui mêlent l'histoire familiale et celle de nos villages et de leurs patrimoines**. Le comité dispose en effet parmi ses trop rares membres d'un généalogiste amateur qui pourrait mettre à votre disposition ses modestes compétences et celle de l'association départementale qu'il fréquente assez assidument.

Cette proposition vaut pour des recherches dans le département, mais aussi dans les autres !

Contactez-nous au **06 12 12 19 73** si vous êtes intéressés par ce sujet.

L'autre proposition est bien plus utopique mais pas irréali-

sable ! Imaginez des caisses à savon descendant de la Voie Romaine pour arriver à la place de l'église et continuer leur folle descente pour s'arrêter tout près du placis Christian Robert. Une telle expérience a eu lieu à Saint Hélien l'an dernier. Mais pour arriver à ce résultat, il faut regrouper les forces associatives de la commune et y ajouter des volontaires pour faire de ce moment quelque chose de festif et très qualitatif en pensant en permanence à la sécurité qui devrait régner sur tout le circuit. La encore, nous vous invitons à nous contacter si vous souhaitez voir cet événement se réaliser. Il reste évident que rien ne pourra s'enclencher sans votre participation active.

Outre ces propositions, le comité des fêtes continue à proposer à la location des barnums, des tables, son barbecue et même ses frigos. Il est aussi toujours en veille pour vous faire partager de nouvelles propositions d'animations que vous saurez lui suggérer.

**En attendant de vous rencontrer, l'équipe vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.**



## YOGA SAMANA

Le Hatha yoga comprend la pratique de différentes postures appelées Asanas.

Ces mouvements aident à prendre conscience du corps, développent plus de force, d'aisance, d'harmonie et de coordinations. Ils améliorent aussi les facultés mentales.

Chaque posture exige de trouver l'équilibre juste entre la position, la respiration et la détente. Qu'ils soient statiques ou en série comme dans la salutation au soleil, ils nous apportent plus de légèreté, de respect de soi, de confort, de souffle, de détente et de relaxation.

[www.yoga-samana.com](http://www.yoga-samana.com)

Mardi à l'espace Karnay

**09h30 - 10h45 | 17h45 - 19h00 | 19h15 - 20h30**



## CNDBSC / Culture Nature Découverte Bretagne Saint-Carné

En 2023, notre association a organisé :

- **2 vide grenier** le 13 mai et le 17 septembre.
- **1 sortie à Terra Botanica** le 10 juin.
- **1 choucroute à emporter** le 04 novembre.

Un repas convivial a clôturé la saison (34 adhérents présents).  
Merci à Monsieur le Maire pour sa présence.

### Manifestations prévues pour 2024

- **Une exposition photos** à l'espace karnay les 27/28 janvier.

- **1 ou 2 vide-greniers** prévus dans le bourg (dates à définir).
  - **1 sortie à Fougères** le samedi 8 juin 2024 : visite commentée de la ville (en petit train) du château. Restaurant. Le guide nous attendra au parc Botanic.
  - **1 choucroute à emporter** le 5 octobre 2024
- D'autres projets sont en cours de validation.  
Bonnes fêtes de fin d'années !

Le bureau  
Patrice DUMAS, Charlene LEPLANQUAIS  
1 rue des Sources 22100 SAINT-CARNÉ







## ASSOCIATION VÉLO DÉTENTE

Nos sorties se sont déroulées mercredi et samedi matin avec un temps favorable et des adhérents assidus.

Nous avons clôturé la saison par un repas couscous dans une ambiance conviviale.

L'Assemblée Générale aura lieu le vendredi 16 février 2024. **La reprise des sorties se fera le samedi 02 mars 2024, rendez-vous à 9 heures place de l'église pour les différents circuits. Le programme des parcours sera remis lors de l'Assemblée.**

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année et meilleurs vœux pour 2024 !

*Le Bureau*

## LA MARCHÉ

**« La nature est mon temple et la marche est une méditation en mouvement. » — John Muir**

Nous arrivons au terme de cette année 2023, aussi le moment est venu d'en dresser le bilan. La vie dite normale à laquelle nous aspirons tous, celle d'avant le covid, revient peu à peu mais ne nous y trompons pas et chacun d'entre nous mesure le long chemin restant à parcourir afin de renouer nos relations amicales et familiales d'avant.

Au sein de notre association, la participation aux activités s'accroît au fil des mois et c'est un signe encourageant pour resserrer les liens à travers une activité sportive et ludique.

Pour le cycle 2023/2024, nous sommes satisfaits de voir augmenter notre effectif, passant de 50 à 56 adhérents, et nous considérons avoir atteint notre rythme de croisière, lequel devrait se stabiliser.

Il est vrai qu'organiser 3 sorties hebdomadaires tout au long de l'année offre des possibilités pour chaque adhérent de se libérer.

**Nous allons poursuivre notre fonctionnement en proposant une sortie extérieure le dernier vendredi de chaque mois et 2 ou 3 sorties plus lointaines se déroulant sur une journée sans oublier quelques moments plus festifs.**



Nous pensons tous aux fêtes de fin d'année qui se profilent dans quelques semaines aussi, l'ensemble des adhérents adressent aux carnéens tous leurs souhaits pour que ces moments soient heureux et partagés avec vos familles et vos amis.

**Meilleurs vœux à tous pour 2024**

## FINANCES

### 1) Convention de participation financière au fonctionnement de l'ALSH de Quévert

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet de convention proposé par Quévert :

#### CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AU FONCTIONNEMENT DE L'ALSH DE QUEVERT

La présente convention est conclue entre :

La Commune de QUEVERT représentée par Monsieur le Maire, Philippe LANDURÉ, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_

d'une part,

Et

La Commune de SAINT-CARNÉ, représentée par Monsieur le Maire, Ronan TRELLU, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

#### Article 1 : Objet

La Commune de QUEVERT possède un Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), qui fonctionne les mercredis et durant vacances scolaires (hors vacances de Noël). Il est ouvert aux enfants qui résident dans d'autres communes, dans la limite des places disponibles, les enfants domiciliés à Quévert étant prioritaires. Plusieurs enfants domiciliés à Saint-Carné fréquentent régulièrement ce service.

Cette convention a pour objectif de permettre à la commune de Saint-Carné de réserver un nombre de places pour les enfants domiciliés dans sa commune.

#### Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est consentie pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 27 août 2024.

#### Article 3 : Participation financière

La commune de SAINT-CARNÉ s'engage à verser une participation de **15 € par journée et par enfant**.

Cette participation sera versée sur une base de 3 enfants pour les mercredis et 6 enfants pour les périodes de vacances scolaires.

Considérant les éléments ci-dessus, le montant de la participation financière due par la commune de Saint-Carné pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 27 août 2024 est la suivante :

|   | nb places | nb jours | tarif/jour | sous-total       |
|---|-----------|----------|------------|------------------|
| Mercredis du 1 <sup>er</sup> septembre 2023 au 5 juillet 2024 | 3         | 35       | 15 €       | 1575.00 €        |
| Vacances de Toussaint 2023                                    | 6         | 9        | 15 €       | 810.00 €         |
| Vacances d'hiver 2024   | 6         | 10       | 15 €       | 900.00 €         |
| Vacances de printemps 2024                                    | 6         | 9        | 15 €       | 810.00 €         |
| Vacances d'été Du 8 juillet au 27 août 2024                   | 6         | 36       | 15 €       | 3240.00 €        |
| <b>TOTAL</b>  |           |          |            | <b>7335.00 €</b> |

Il est précisé que les familles domiciliées à Saint-Carné fréquentant l'ALSH de Quévert bénéficieront en contrepartie du tarif commun.

#### Article 4 : Facturation

La commune de Quévert émettra les titres correspondants, qu'elle adressera à la commune de Saint-Carné.

#### Article 5 : Litige

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention est porté, à défaut de solution amiable, devant le Tribunal Administratif de RENNES.

Fait à QUEVERT, le

Le Maire de QUEVERT,  
Philippe LANDURÉ

Le Maire de SAINT-CARNÉ,  
Ronan TRELLU

Pour information, rappel des paiements effectués auprès de la commune de Quévert au titre de la participation financière ALSH Quévert :

- pour les mercredis du 1er janvier au 6 juillet 2022 : 966.00€
- pour les vacances d'été 2022 : 2856.00€ - moyenne 2 enfants accueillis par jour
- pour les mercredis de 01/09 au 31/12/2022 : 585.00€ - moyenne 1 enfant accueilli par jour
- pour les vacances de février 2023 : 900.00€ - moyenne 3 enfants accueillis par jour
- pour les vacances d'avril 2023 : 900.00€

3 places réservées le mercredi / 6 places réservées pour les vacances

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la convention proposée par la ville de Quévert relative à la participation financière de Saint-Carné pour le fonctionnement de l'ALSH de Quévert, pour la période du 01er septembre 2023 au 27 août 2024.
- AUTORISE le maire à signer ladite convention.

### 2) IME Les Vallées : nouveau contrat de prestation pour l'entretien des locaux du pôle externalisé primaire.

Suite à la construction et la livraison du nouveau bâtiment de l'IME les vallées à saint-Carné, il convient d'établir une nouvelle convention de prestation d'entretien des locaux, la précédente convention étant relative à l'entretien de l'ALGECO.

M. le Maire propose de faire évoluer le tarif : passer de 21€ (ancienne convention) à 22€ pour prendre en compte les 2 augmentations de l'indice de traitement dans la fonction publique.

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le nouveau contrat de prestation pour l'entretien des locaux du pôle externalisé primaire de l'IME Les Vallées
- VALIDE le nouveau tarif horaire de 22€ à compter du 1er juillet 2023.
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

## TRAVAUX/ACQUISITIONS

### 1) Chantiers en cours

- Travaux des entreprises :
- Restaurant scolaire : le bâtiment est hors d'eau et hors d'air depuis 15 jours. Le terrassement pour le bureau de direction va commencer début juillet.
- Fauchage routes et chemins : travaux réalisés par l'entreprise Adrien Robert.
- Rénovation énergétique bâtiments : devis actualisés.
- Travaux des agents techniques :
- Tonte des pelouses, entretien des espaces verts y compris le parcours sportif au Bois de tertre
- Nettoyage bassins d'infiltration ; entretien du terrain des sports.
- Changement blocs de secours à l'espace Karnay.
- Nettoyage du terrain du 7 rue de l'église.
- Protection des tampons de visite eaux usées au local foot
- Démontage et nettoyage des espaces déchets au cimetière.
- Des dépôts de restes alimentaires sont mis dans le container du cimetière ; des vols de souvenirs et fleurs sont signalés. Afin de limiter ces incivilités, il est décidé de bloquer dans un premier temps la moitié du portail du cimetière.

### 2) Réhabilitation énergétique des bâtiments : présentation des devis retenus.

M. HOUEL présente les devis qui ont été signés suite à la délibération du 5 juin 2023 instaurant une enveloppe budgétaire de 65 000.00€ HT pour les travaux de rénovation énergétique de la partie sanitaire du pavillon RASED et du logement d'urgence rue de l'église :

DORE HABITAT – ISOLATION :

- logement d'urgence : 27 965.84€ HT
  - pavillon RASED (partie sanitaire): 12 616.34€ HT
- Le devis pour le logement d'urgence à 5 291€ HT pour le solivage est mis en attente.

M. HOUEL dit qu'il faut vérifier avant l'état du plancher.

MIROITERIE DU GUINEFORT- HUISSERIES :

- logement d'urgence : 8 405.00 € HT
  - pavillon RASED (partie sanitaire) : 13 500.00 € HT
- Un devis doit être présenté par ARMOR ELP pour les chauffages du logement de secours.

Sur les 50 757€ d'attribués par l'Etat au titre de la subvention du « Fonds vert », une avance a été demandée et 15 227€ ont été versés à la commune.

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de ces informations.

### 3) Restaurant Scolaire : examen de devis pour le mobilier de la salle de restauration

Le Maire présente 2 devis pour le mobilier du futur restaurant scolaire (chaises, tables et vaisselier maternelle) :

Montant HT Montant TTC

- La Saônoise de Mobiliers (70300 Froideconche) : 16 935.91€ HT / 20 531.11€ TTC
- MAC (35190 Tinténac) : 21 303.80 € HT / 25 906.22 € TTC

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'offre la mieux-disante à savoir le devis de la Saônoise de Mobiliers pour un montant de 16 935.91€ HT soit 20 531.11€ TTC.
- AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant.

### 4) Restaurant Scolaire : examen d'un devis pour la réalisation d'un test

**d'étanchéité à l'air**

M. le Maire explique que l'étude thermique impose un test d'étanchéité à l'air (intermédiaire et final) du nouveau bâtiment.

Il présente un devis de See-Nergie pour la réalisation du test d'étanchéité à l'air pour un montant total de 1460 € HT.

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer le devis de See-Nergie pour la réalisation du test d'étanchéité à l'air pour un montant de 1460.00€ HT.

**5) Fibre optique : validation de l'emplacement de l'armoire de rue et convention de servitude associée.**

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la commune, M. le Maire explique qu'il convient de définir un emplacement pour la pose d'une armoire de rue au niveau du parking proche de l'école.

L'emplacement a été approuvé par THDB, voici un document détaillant l'emplacement de cette armoire :

Par ailleurs, l'armoire se trouvant sur une parcelle privée communale, une convention de servitude avec Mégalis Bretagne est à prévoir :

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE L'EMPLACEMENT proposé de l'armoire de rue tel que défini sur les plans ci-dessus exposés, au niveau du parking de l'école.

- AUTORISE le Maire à signer avec Mégalis Bretagne la convention de servitude proposée.

**6) SDE 22 : proposition de dispositif de coupure et de rallumage de l'éclairage à distance en cas d'alerte Ecowatt (hiver 2023/2024)**

En novembre 2022, le SDE 22 a adhéré à la charte Ecowatt proposée par le RTE (Réseau de Transport d'Electricité).

Dans ce cadre, le SDE 22 en partenariat avec ENEDIS et RTE, a réalisé durant l'hiver 2022 un test inédit au niveau national de coupure et de rallumage de l'éclairage public à distance en utilisant les fonctionnalités du compteur intelligent Linky.

Ce test étant réussi, il est désormais envisagé d'étendre cette possibilité à l'ensemble des collectivités costarmoricaines volontaires dans le cas où des alertes ECOWATT (orange et rouge) seraient déclenchées durant l'hiver 2023-2024.

Deux options :

- Un effacement de l'ensemble des commandes d'éclairage public

- Un effacement partiel des commandes de l'éclairage public

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir le dispositif de l'effacement de l'ensemble des commandes d'éclairage public dans le cadre des alertes ECOWATT (orange et rouge) qui seraient déclenchées durant l'hiver 2023/2024.

**7) SDE 22 : Fonds Vert : Rénovation de lanternes**

Dans le cadre du programme « Fonds Vert », l'Etat souhaite orienter des financements pour accélérer la sobriété énergétique et la modernisation des infrastructures du territoire des Côtes D'Armor.

Le SDE 22 envisage de prioriser la rénovation des lanternes de plus de 35 ans. 9 lanternes correspondent aux critères d'éligibilité pour la commune de Saint-Carné.

Il sera proposé des lanternes à Leds fiables et durables à prix négociés.

Grâce aux efforts financiers conjugués du SDE et du Fonds Vert, la commune pourrait disposer d'un financement de près de 50% pour envisager ces rénovations.

Le programme Fonds vert :

Annoncé le 27 août 2022 par la première ministre Elisabeth Borne et effectif depuis le début janvier, le fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans 3 domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre de sa candidature au Fonds vert de l'Etat et en tant que Maître d'Ouvrage, le SDE 22 a obtenu une somme de 609 041 euros pour effectuer des travaux de rénovation à répartir sur l'ensemble du parc d'éclairage public départemental.

Le SDE 22 a déposé une demande globale, retenue par le Préfet des Côtes d'Armor, qui cible près de 5 000 points lumineux vétustes et énergivores (équipements de plus de 35 ans).

A ce titre, le SDE 22 précise les modalités financières spécifiques :

Les communes concernées disposent d'une aide de 20% d'aides en plus du

financement habituel par le SDE22, sur les ouvrages éligibles

Les financements du Fonds Vert représentent une opportunité de créer une dynamique départementale en matière de transition énergétique, de diminution de la pollution lumineuse, de réduction des consommations électriques et de modernisation du parc d'éclairage public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'éclairage public RENOVATION EP – FONDS VERT présenté par le SDE 22 pour un montant estimatif de 9 072.00€ TTC (coût total des travaux majorés de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie) s'inscrit dans ce programme Fonds Vert.

- Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 4 060.00€.

- Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.

- Ces montants sont transmis à titre indicatifs. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

- Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

- DEMANDE au SDE 22 la localisation des 9 lanternes retenues pour le remplacement en lanternes à Leds.

- DEMANDE au SDE 22 des précisions quant à la question du remplacement ou non des poteaux de ces lanternes.

**8) Livret d'accueil des nouveaux habitants : examen devis Pandao**

M. Fabien ROUFFIGNAC, présente un devis de la société PANDAO, pour la conception du livret d'accueil des nouveaux habitants :

1 option simple de mise en page du livret déjà réalisé en format word avec reprise du graphisme du site internet : 390.00€

1 option plus complète avec la réalisation du livret par la société PANDAO : 950.00 € HT

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'option 1 à 390.00€ HT.

- AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant.

**9) Foyer : examen d'un devis pour travaux supplémentaires.**

M. le Maire présente un devis de Gilles LESAGE pour des travaux supplémentaires de réhabilitation du foyer foot.

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer le devis de la SARL Gilles LESAGE pour un montant HT de 765.00€ HT.

**FONCIER/URBANISME****1) Modification n°3 PLUI – Demande à l'ouverture à l'urbanisation de la Zone 2AUh centre bourg: réponse de Dinan Agglomération**

M. le Maire explique que la délibération n° CA-2023-066 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération du 26 juin 2023 a défini les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable dans le cadre de la modification de droit commune n°3 du PLUiH.

La procédure de modification n°3 du PLUiH contient sept objets relatifs à des ouvertures partielles ou totales des zones 2AU (zone à urbaniser à long terme) vers des zones 1AU (zone à urbaniser à court terme).

Ces projets concernent les communes suivantes : Dinan, La Landec, Lanvalley, Plancoët, Pluduno, Saint-Cast-Le-Guildo et Saint-Hélen.

La demande du Conseil Municipal de Saint-Carné concernant l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUh du bourg n'a pas été retenue dans la procédure de modification n°3 du PLUiH.

M. le Maire explique qu'une concertation préalable à l'enquête publique aura lieu pour une durée de 6 mois, du 5 juillet 2023 au 31 décembre 2023 inclus.

La concertation a pour objectif de permettre aux habitants, acteurs du territoire et toute autre personne concernée par le projet, de prendre connaissances des modifications qu'il est projeté d'apporter au PLUiH et de donner un avis à un stade plus précoce de la procédure.

A l'issue de la période de concertation préalable, un bilan sera effectué. Il sera joint au dossier soumis à enquête publique.

L'enquête publique aura lieu le premier trimestre 2024.

M. le Maire propose, dans le cadre de la concertation préalable, de réaffir-

mer la volonté du Conseil Municipal de Saint-Carné d'ouvrir la zone 2AUH du bourg à l'urbanisation :

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AFFIRME DE NOUVEAU SA VOLONTÉ d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AUH du bourg dans le cadre de la modification n°3 du PLUiH car :

- La demande de la commune de Saint-Carné porte sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AUH d'1 hectare

- Or, cela a été refusé à la commune de Saint-Carné car cela prend sur l'enveloppe du futur ZAN

- C'est d'autant plus incompréhensible que l'on permette à 2 communes d'ouvrir à l'urbanisation 7 hectares alors que pour la commune de saint-Carné hors la consommation vécue dans le cadre de l'élaboration du PLUiH il restait à la commune 3,5 hectares soit la consommation ouverte à ces 2 communes.

## RESSOURCES HUMAINES :

1) Service administratif : proposition d'accompagnement du service Etude et Organisation du CDG 22.

Le service études et organisation du Centre de Gestion 22 a été sollicité pour un accompagnement autour de la répartition des missions des agents du service administratif.

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir la proposition d'accompagnement du CDG 22 pour travailler sur la répartition des missions des agents du service administratif de la collectivité.

- AUTORISE le Maire à signer la convention d'accompagnement pour un montant maximal de 3 858.00€.

2) Tableau des effectifs : création d'un poste vacant au grade d'adjoint administratif Principal de 2eme classe.

M. le Maire explique qu'un agent est inscrit au tableau d'avancement de grade 2023 soumis à la réussite d'un examen professionnel.

L'agent a réussi à cet examen professionnel.

Pour pouvoir nommer l'agent sur ce nouveau grade, il convient de créer le poste vacant du nouveau grade au tableau des effectifs.

Création d'1 poste vacant d'Adjoint Administratif Principal de 2eme classe à 28h00.

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de supprimer l'ancien grade de l'agent à savoir le poste d'Adjoint Administratif Territorial à 28h00

- DECIDE de créer le poste d'Adjoint Administratif Principal de 2eme classe à 28h00 pour pouvoir nommer l'agent ayant réussi l'examen professionnel correspondant sur ce nouveau grade.

## ECOLE/PERISCOLAIRE

1) Service Périscolaire : examen du Projet Pédagogique.

Mme Nathalie GUÉRIN, Adjointe au Maire, présente Projet Pédagogique élaboré conjointement par Sandrine GUEGEN, Directrice du périscolaire, l'ensemble des agents du périscolaire et les membres de la Commission Ecole/Périscolaire.

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le projet pédagogique du service périscolaire de la commune de Saint-Carné.

2) Ecole : retour sur la réunion du 13 juin 2023 avec l'équipe enseignante Allain HOUEL, Premier Adjoint, et Nathalie GUERIN, Adjointe en charge des affaires scolaires, font un retour de la rencontre avec l'équipe enseignante en date du 13/06/2023 et Sandrine Gueguen Directrice du périscolaire.

Cette rencontre portait sur le mail envoyé aux parents concernant le changement des modalités d'accès à l'école.

3) Ecole : retour sur le Conseil d'Ecole du 13 juin 2023

Ce conseil a été co-animé par les enseignants, la Directrice étant absente.

Un bilan de l'année des différents projets pédagogiques a été fait : Moyen-Age, parcours sportif, liaison école-collège, le vivre-ensemble : travail sur l'intimité.

Effectif 2023/2024 : 119 enfants à la rentrée.

Mutation de Mme Annie THEBAULT pour Lanvallay. Elle sera remplacée par Mme Carole Haquim.

Projet 2023/2024 : Projet « cirque » avec la compagnie « La turbine ».

M. Olivier Mendant a présenté le rôle des parents élus au Conseil d'Ecole et précise qu'une présentation sera faite lors de l'élection d'octobre.

4) Ecole : retour sur la réunion avec 2 parents élus au Conseil d'Ecole et la commission école/périscolaire du 20/06/2023

Mme Laura Jannet et M. Jérémie Richard étaient présents en tant que pa-

rent élu au Conseil d'Ecole. Mme Nathalie Guérin, Mme Anne-Sophie Le-roux (commission école) et Mme Sandrine Gueguen (directrice périscolaire) étaient présentes.

Un rappel des mission/rôle des parents a été fait en référence au Conseil d'Ecole.

L'envie d'œuvrer conjointement avec les trois parties : municipalité/enseignants et parents a été exprimée. La communication doit être la base pour toute collaboration.

Mme Gueguen a présenté ses missions et a demandé aux parents de faire confiance aux équipes de terrain (formées et expérimentées).

Il a été convenu de prévoir une rencontre entre les parents élus au conseil d'école, suite aux élections d'octobre 2023 et la commission école/cantine.

## VIVRE ENSEMBLE

1) Mission Argent de Poche

M. Jean-Marc ROUXEL, Conseiller délégué, explique que la prochaine mission Argent de poche se déroulera du 17 au 22 juillet 2023.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1) Communication

M. le Maire propose d'établir une première règle pour la diffusion des informations sur le panneau numérique, facebook et panneaupocket :

Les informations pouvant être diffusées sont :

- Les informations municipales

- Les informations des associations de Saint-Carné

- Les informations émanant d'une association extérieure pour un événement se déroulant sur la commune de Saint-Carné

- Les professionnels de la commune pour un événement ponctuel.

Ne peuvent être diffusées :

- Les messages des associations extérieures à la commune (sauf pour un événement se déroulant sur la commune)

- Les messages des particuliers (relatifs aux objets et animaux perdus notamment).

Une charte plus complète pourra être élaborée par la suite par la commission Communication.

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE cette première règle relative à la diffusion de l'information sur les supports communaux.

Fin du Conseil Municipal à : 23h25

Prochain Conseil Municipal le : mercredi 6 septembre 2023 à 20h30

**FINANCES****1) Décision modificative de budget n°2**

M. le Maire explique qu'il manque des crédits au Budget Primitif 2023 au compte 66111 pour payer les intérêts des emprunts.

Montant à prévoir = 2 500€

Il convient donc de réaliser une décision modificative de budget :

Compte 66111 (intérêts emprunt) – dépenses fonctionnement : + 2 500 €

Compte 70876 (Entretien et réparation voiries) – dépenses de fonctionnement : - 2 500 €

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de réaliser la décision modificative de budget n°2 ci-dessus exposée.

**2) Tarif location salle Karnay Association Yoga année scolaire 2023/2024**

M. le Maire propose de fixer les tarifs pour la location de salle pour 2023/2024 pour l'association Samana (yoga).

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer les tarifs de location de l'espace Karnay comme suit pour l'association Samana :

- 300€ pour l'association Samana (yoga) pour l'utilisation de l'espace Karnay pour 3 cours par semaine pour l'année scolaire 2023/2024.

**TRAVAUX/ACQUISITIONS****1) Chantiers en cours**

- Travaux des employés :

- Entretien des espaces verts sur toute la commune.
- Entretien des bassins d'orage dans les différents lotissements.
- Entretien du cimetière et de l'espace Karnay
- Entretien des différents lotissements
- Travaux à l'école : travaux de finition de peinture d'une classe de l'école – préparation du site pour la rentrée.
- Travaux entreprises :

Voie : réfection de la route des Hauts Villots, l'entreprise Lessard intervenant pour Dinan Agglomération ; du point-à-temps a été réalisé par Dinan Agglomération. (1.5 tonnes d'émulsion).

Restaurant scolaire : cet été, finition des enduits extérieurs par l'entreprise Gobin, intervention de l'entreprise Duval Etanchéité, début des travaux des plaquistes (entreprise ACI).

Le terrassement du préau et du local de direction a été réalisé ainsi que la structure bois.

**2) Fonds Vert/ Logement d'urgence : devis Armor ELP**

M. Alain HOUEL, Premier Adjoint, présente un devis de l'entreprise ARMOR ELP pour la réhabilitation de la plomberie et de l'électricité dans le logement d'urgence au 7 rue de l'église.

Total HT= 7 711.91€ / Total TTC= 9 254.29€

Les nouveaux radiateurs (total 959.93€ HT) seront pris en compte dans le cadre de la subvention du « Fonds vert ».

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le maire à signer le devis d'Armor ELP pour un montant HT de 7 711.91€.

**RESSOURCES HUMAINES****1) Recrutement d'une apprentie en cuisine**

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Qu'après avis favorable du Comité Technique, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité :

- DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage,
- DÉCIDE de conclure dès le 11/09/2023 un contrat d'apprentissage conformément aux caractéristiques suivantes :
- Service : restauration scolaire
- Diplôme préparé : CAP CUISINE
- Durée de la formation : du 11/09/2023 au 31/08/2024.

- PRECISE que les crédits nécessaires (salaires et frais de formation notamment) seront inscrits au budget communal,

- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis,

**2) Attribution de la NBI pour le maître d'apprentissage**

M. Valéry LE CALVEZ, cuisinier du restaurant scolaire municipal, a accepté d'être le maître d'apprentissage de Mme Violette LAFFICHE qui va effectuer un contrat d'apprentissage au sein de la collectivité de Saint-Carné durant 12 mois, au service de restauration.

A ce titre, M. LE CALVEZ doit bénéficier d'une nouvelle bonification indiciaire de 20 points et ce durant toute la durée de l'apprentissage soit 12 mois (Référence réglementaire de la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992).

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une NBI de 20 points au maître d'apprentissage M. Valéry LE CALVEZ durant toute la durée du contrat d'apprentissage de Mme Violette LAFFICHE.

- AUTORISE le Maire à établir l'arrêté municipal correspondant.

**3) Augmentation de la DHS d'un agent**

Mme Anne-Hélène CRESPEL, en charge des fonctions de secrétaire générale, avec une DHS de 28h00 par semaine, a sollicité une augmentation de sa DHS lors de son entretien annuel avec M. le Maire en février 2023 pour que cela corresponde à ses horaires de travail effectifs

Sa charge de travail étant de plus en plus importante, il a été décidé d'expérimenter une DHS de 30H00 à compter de février et de faire un bilan à l'été 2023. Cette DHS ayant été accomplie, M. le Maire propose de passer la DHS de Mme CRESPEL de 28H00 (délibération du 05/11/2019) à 30H00 à compter du 01/01/2023, ceci afin que cela corresponde à sa charge de travail effective.

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer la Durée Hebdomadaire de Service (DHS) de Mme Anne-Hélène CRESPEL à 30H00min à compter du 01/01/2023.

- MODIFIE en ce sens le tableau des effectifs.

**4) Ratios avancement de grade 2023**

Un agent est éligible à un avancement de grade cette année.

Afin de le nommer sur leur nouveau grade, il convient de prendre la délibération sur le ratio « promus-promouvables ».

Détermination des taux de promotion pour l'avancement de grade

Le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer

, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommées au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%)

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

VU l'avis FAVORABLE du Comité Technique en date du 28 août 2023,

Le maire propose à l'assemblée de fixer pour l'année 2023 le ou les taux suivant(s) pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Le ratio est fixé comme suit pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur :

Grade d'origine : Adjoint Administratif Territorial / Grade d'avancement : Adjoint administratif Principal de 2ème classe / Ratio « promus-promouvables » : 100 %

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer le taux à 100% pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité.

**ECOLE/PERISCOLAIRE****1) Retour sur la rentrée des classes 2023/2024**

Mme Nathalie GUERIN, Adjointe aux Affaires Scolaires, fait un retour sur la rentrée scolaire 2023/2024 :

La réunion de pré-rentrée a eu lieu le 1er septembre 2023 à l'école en présence de Mme LECOEUR, Inspectrice de l'Académie Nationale secteur

Dinan sud, une conseillère pédagogique, la directrice Agathe Tranchevent, l'équipe pédagogique, le RASED, le Premier Adjoint, l'Adjointe aux Affaires Scolaires, la Directrice du Périscolaire et l'équipe de l'IME les Vallées. Mme l'Inspectrice rappelle le souhait d'une communication constructive entre l'équipe pédagogique et la Municipalité. Elle rencontrera les nouveaux parents d'élèves élus au Conseil d'Ecole pour leur expliquer leur rôle au sein du Conseil d'Ecole.

M. le Premier Adjoint rappelle les principes d'écoute, de concertation et de confiance.

Des travaux ont été fait cet été à l'école par la Municipalité avec entre autres une classe entièrement repeinte par les jeunes participants de la Mission Argent de Poche.

La rentrée scolaire des élèves s'est déroulée lundi 4 septembre 2023.

Les effectifs sont les suivants (répartition par classe 2023-2024) :

TPS/PS/MS - 3/9/10 (22) - MS/GS - 9/12 (21) - CP/CE1 - 13/6 (19) - CE1/CE2 - 8/14 (22) - CM1/CM2 - 11/13 (24) - Total : 108

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

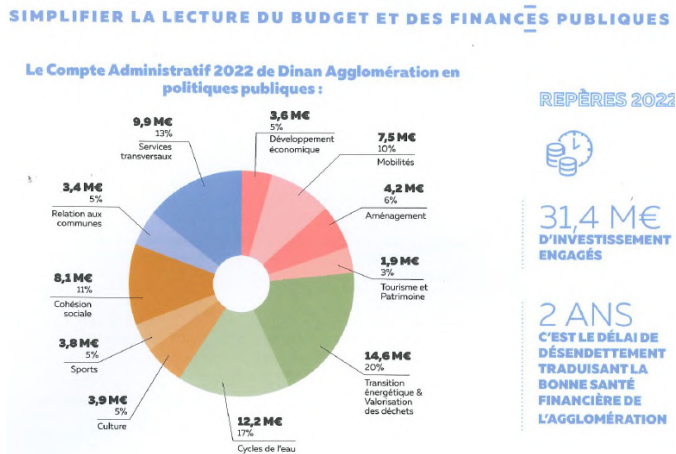
- PREND ACTE de ces informations.

## DINAN AGGLOMERATION

### 1) Rapport d'activités et de développement durable

M. le Maire présente le rapport d'activités et de développement durable 2022 de Dinan Agglomération.

En voici un extrait :



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport d'activités et de développement durable 2022 de Dinan Agglomération.

## DIVERS

### 1) Parc Naturel Régional (PNR) Vallée de la Rance Côte d'Émeraude : approbation de la charte

Exposé :

Il est rappelé qu'un Parc naturel régional (PNR) est défini comme un « territoire rural habité ; dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont reconnus au niveau national pour leurs fortes valeurs patrimoniales, mais dont l'équilibre est fragile ». Les cinq missions des PNR sont :

- De protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment pas une gestion adaptée,
- De contribuer à l'aménagement du territoire,
- De contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie,
- De contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- De réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.



## Ma commune dans le Parc ?

La politique des Parcs naturels régionaux, de compétence régionale, est initiée, voulue, négociée et mise en œuvre par les élus locaux. Leur classement relève de l'État. Les élus des communes du Parc en sont « la cheville ouvrière » ; les élus communautaires, régionaux et départementaux en sont des partenaires privilégiés. Les acteurs locaux et les habitants sont largement impliqués (dès aujourd'hui, plus de 700 Ambassadeurs du Parc). Une démarche volontaire et collective pour la préservation/valorisation des patrimoines naturels et culturels, une économie locale durable et l'adaptation au changement climatique... ... qui rassemble un territoire historique « Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude », ses acteurs et qui renforce ses liens, entre le sud et le littoral, les Côtes d'Armor et l'Ille-et-Vilaine...

## Les Parcs naturels régionaux : "Une autre vie s'invente ici \*\*"

- Une méthode, une façon d'être ensemble, de faire et de penser face à l'avenir
- Un espace qui permet d'innover dans le respect des spécificités de chaque localité
- Un laboratoire de la transition écologique
- Les PNR en France en multiplication depuis 1967

- Une preuve de l'attachement des communes et habitants aux Parcs naturels régionaux : 58 Parcs ont été créés depuis 1967, aucun n'a disparu. Au contraire, ils s'étendent régulièrement avec l'arrivée de nouvelles communes volontaires.



## Quels intérêts pour ma Commune ?

Faire partie d'un territoire reconnu pour son identité, ses richesses patrimoniales davantage préservées, et engagé pour un aménagement et une économie locale résilients et innovants face au changement climatique et aux besoins d'adaptation. Une solidarité territoriale, concrétisée par une contribution régionale et départementale à la gestion et au développement du territoire et la participation de l'ensemble des collectivités à la mise en œuvre de la charte du Parc.

Une équipe technique au service des communes, une ingénierie pluridisciplinaire pour accompagner/faciliter/montier des projets et mobiliser des moyens financiers :

- Aménagement de sites naturels (paysages, biodiversité locale, accueil de la nature en ville (réalisation/suivi de plans de gestion, conseils...))
- Amélioration des paysages et du cadre de vie (entrées de villes, lotissements, aide à la maîtrise de l'affichage publicitaire...)



- Valorisation/restauration du patrimoine de proximité des communes
- Éducation à l'environnement, implication des habitants : animation avec écoles, sentiers d'interprétation, médiateurs saisonniers pour sensibiliser les usagers du littoral et touristes sur les sites naturels très fréquentés...
- Projets économiques innovants sur savoir-faire...
- Aide à la prise en compte des divers schémas/plans/règlementations existants dans le domaine environnemental
- Coordination de projets sur plusieurs communes ou intercommunalités...

Participer à des échanges d'expériences entre communes du Parc - ou d'ailleurs - sur des initiatives innovantes pour l'environnement, le cadre de vie, les transitions écologiques et énergétiques.

Une reconnaissance nationale : une image positive forte, attractive, correspondant à l'évolution des attentes des habitants, des entreprises, des visiteurs car elle est portuse de valeurs et de garanties d'un cadre de vie de qualité, d'un développement respectueux des hommes et de l'environnement. La distinction d'un territoire exceptionnel et rassemblé que les communes pourront mettre en avant, en particulier celles « loin des projecteurs » (éloignées du littoral...)

- Visualisation automatique des PNR sur les cartes en ligne, en tant qu'information principale (à tester sur un smartphone)
- Panneaux en entrées de communes « Commune du Parc naturel régional... »
- Médias de la commune

## Une plus-value économique pour le territoire

- Retombées économiques générées grâce au classement Parc particulièrement notables et bien supérieures à la dépense publique. Très au-delà de 20 fois selon R. Lajarge (professeur Univ. Grenoble, étude des PNR, en conférence à Pleudihen/R. en 2019)
- Valorisation de produits ou services, accompagnement d'entreprises sur l'environnement, la biodiversité, les savoir-faire (déjà des sollicitations depuis plusieurs années)
- Marque « Valeurs Parc » pour des produits locaux/restaurants/hébergements/savoir-faire...
- Déjà des entreprises mobilisées pour le Parc : collectif des « entrePreNeuRS »



La Charte du Parc ?

Le Rapport : stratégie pour le territoire + objectifs collectifs de ses acteurs + engagements des collectivités signataires + rôles du futur syndicat mixte du Parc + partenaires associés (non signataires de la charte)

3 Axes - 9 Orientations - 31 Mesures

Les Annexes (statuts, programme d'actions et plan de financement à 3 ans, cahiers des paysages, des continuités écologiques...)

- Le Plan de Parc (carte 1:50 000) spatialisant certaines dispositions de la charte ne s'appliquant pas de manière uniforme sur le territoire dont les éléments principaux:
o Continuités écologiques dont sites naturels remarquables et Corridors écologiques
o Sites prioritaires à requalifier sur le plan paysager
o Enveloppes foncières et coupures d'urbanisation

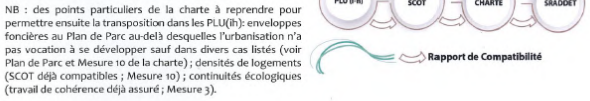
Un contrat public de 15 ans entre les collectivités (+Etat)

Ma Commune a approuvé la Charte, cela implique quoi ?

Ma commune contribue à la mise en œuvre de la charte, avec l'ensemble des autres collectivités signataires et les partenaires associés, avec l'accompagnement voire la coordination du Syndicat mixte.

- Je suis élu et je veille à ce que les projets de la commune:
o Respectent et valorisent les patrimoines naturels, culturels et paysagers en impliquant les habitants
o Économisent le foncier et s'inscrivent dans un urbanisme durable
o Participent à la gestion des ressources naturelles et à leur utilisation raisonnée et équitable en prenant en compte le changement climatique
o Permettent d'habiter le territoire, de développer une économie locale, sans détruire la qualité des paysages, les terres agricoles et les espaces naturels remarquables
o Je peux solliciter le Syndicat du Parc ou les autres acteurs concernés pour m'accompagner dans cette tâche, et m'éclairer dans la mise en œuvre de la charte
o Ma commune s'implique dans les projets collectifs
o L'échange avec les autres élus du Parc et partage les expériences

Les SCOT et les éventuels règlements locaux de publicité doivent être mis en compatibilité avec la charte, sous 3 ans après création du Parc. La charte n'est pas un document d'urbanisme.



Partout en France, l'affichage publicitaire est interdit hors agglomération (sauf dérogations) et les possibilités sont limitées dans les agglomérations de moins de 10 000 hab. (toutes les communes ici sauf Dinan et Dinard). Dans un PNR (et dans les sites Natura 2000, sites inscrits...), c'est aussi le cas en agglomération. Mais il peut être réintroduit via des Règlements Locaux de Publicité. Le Syndicat du Parc aura pour mission d'aider les communes et de coordonner la réalisation d'une charte signalétique commune (ex. du PNR du Golfe du Morbihan).

Charte non opposable aux tiers (=personnes physiques ou morales autres que les signataires de la charte)
> ne peut imposer ni obligations, ni interdictions...

Toute la force d'un Parc réside dans sa capacité à convaincre plutôt qu'à contraindre.

Des fonds supplémentaires pour le territoire

o Le budget statutaire (la base) financé par les cotisations des membres du Syndicat: Région, Départements, EPCI, communes et l'apport de l'Etat (forfait: 120 k€)
- Région: 200 k€
- Départements 200 k€ (dont 38 k€ du CD.22 fléchés sur les Maisons nature)
- EPCI: 185 k€
- Communes: 457 k€ avec cotisation de 3€/hab.DGF (NB: 1 € en 2024 et 2 € en 2025) et 1,5 € pour communes non éligibles à Dotation PNR de l'Etat (1 € en 2024 ; 1,25 € en 2025)
+ des recettes complémentaires mobilisées via des appels à projets...

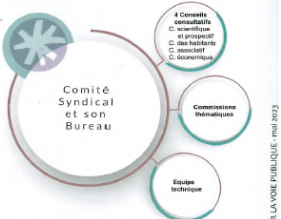
o Des missions spécifiques confiées au Syndicat de Parc avec les financements dédiés (Maisons nature, animation de certains sites Natura 2000...), gérés en Budgets annexes (412 k€)
o Des recettes supplémentaires mobilisées par le Syndicat du Parc une fois créé via des réponses à des appels à projets... (programmes Union européenne, nationaux, régionaux, mécénat...) pour financer ses actions et celles portées par les communes (PNR du Golfe du Morbihan: 1/3 du budget 6 ans après création du PNR)
o Une dotation annuelle de l'Etat versée aux communes des PNR (critères démographiques et financiers: 64/74 communes éligibles) couvrira plus que leur cotisation au Parc.
- 3,7 €/hab. DGF/an et minimum: 3 000 €/commune
- Versement progressif sur les trois premières années pleines
o L'apport aux communes se traduira largement en ingénierie directe de l'équipe du Parc



Le Syndicat mixte du Parc - Lieu d'échanges et de co-construction

Evolution du Syndicat actuel de préfiguration du Parc, il rassemblera les délégués de la Région, des Départements, des EPCI et Communes. Chaque collectivité sera représentée.

Les Syndicats de Parc sont atypiques, ils ne se substituent pas aux collectivités qui gardent toutes leurs compétences. En plus de ses missions générales (Code de l'environnement) et prévues dans la charte, les collectivités peuvent aussi leur confier des missions particulières, voire des expérimentations. Ce sont des outils souples. Le Syndicat mixte sera associé à l'élaboration/révision des SCOT et PLU(ih) et donnera des avis sur différents plans et programmes et, sur demande de l'Etat, sur des projets soumis à étude d'impact (avis simples = consultatifs).



Les "Communes associées" et "Villes portes" du Parc

Pour les Communes - voire EPCI - souhaitant tisser des relations partenariales avec le Parc (hors collectivités du périmètre d'étude du Parc), quelques points à prendre en compte:
- Conventions à passer avec le futur Syndicat du Parc (engagements réciproques et actions avec ces communes)
- Cotisation spécifique à fixer
- Qui est éligible?
o 14 communes de l'ouest de Dinan Agglomération et 4 de l'est de Saint-Malo Agglomération
o Communes avec territoires contigus au Parc ou très proches
o Villes voisines, voire Métropole de Rennes ...



www.pnr-rance-emeraude.bzh
contact@pnr-rance-emeraude.bzh

Les communes doivent se prononcer sur ces documents, chacune dans leurs instances délibératives.

A l'issue de la consultation, la charte sera soumise à l'approbation du Conseil régional de Bretagne, chargé de présenter la demande de classement pour 15 ans au Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire (décision prononcée par décret du Premier Ministre après avis des différents Ministères concernés).

Dans le cadre de cette approbation, la Région arrêtera le périmètre définitif du Parc, au vu des délibérations favorables des collectivités. Il est précisé en outre que l'approbation de la charte emporte l'adhésion de la commune au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional qui sera créé après publication du décret de création du PNR.

Le Conseil Municipal, en présence de 9 conseillers municipaux (et 2 absents qui ont donné pouvoir),

Ouï l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver sans réserve la charte du Parc naturel régional Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude, comprenant le rapport, le plan du Parc et les annexes ;

- d'approuver les statuts présentés dans les annexes du rapport de charte - et de demander l'adhésion de la commune de Saint-Carné au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1) Devis signé dans le cadre des délégations de signature du Conseil Municipal au Maire

M. le Maire explique, que dans le cadre de ses délégations du Conseil Municipal au Maire en matière de marchés publics, il a signé un devis de Bis Informatique pour l'achat d'un PC portable pour la directrice du périscolaire avec notamment l'installation du logiciel Berger-Levrault pour charger et décharger la tablette de pointage des présences des enfants à la garderie et à la cantine.

Prix HT : 907.50 € / Prix TTC : 1 089.00 €

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de cette décision.

2) Repas des aînés le dimanche 22/10/2023

Les invitations seront distribuées à partir du 25 septembre.

Date limite envisagée le 8 octobre

Traiteur : Pain d'Epices

32.40€ en salle - 25€ à emporter

Animation : Ann-Laora

Fin de Conseil Municipal à : 21h38

Prochain Conseil Municipal le : mercredi 4 octobre 2023 à 20h30

Il est indiqué que la démarche de création du PNR Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude arrive à son terme. Le Président de Région a adressé le projet à chaque commune concernée pour délibération. Il se compose d'un rapport de charte, du plan de Parc et des annexes (programme d'actions triennal et le budget prévisionnel associé, organigramme prévisionnel et les statuts).

**FINANCES**

1) Point sur les finances

M. le Maire présente un point sur les finances communales au 25/09/2023 : FONCTIONNEMENT

- Dépenses :

| V | F     | Chapitre   | Total Prévu  | Réalisé      | %R | Disponibilité |
|---|-------|--|--------------|--------------|----|---------------|
|   | D     |  | 888 140,13 € | 495 268,61 € |    | 392 871,52 €  |
|   | F     |  | 888 140,13 € | 495 268,61 € |    | 392 871,52 €  |
|   |       | 011 - Charges à caractère général                    | 244 121,00 € | 155 311,57 € |    | 88 809,43 €   |
|   |       | 012 - Charges de personnel et frais assimilés        | 351 000,00 € | 257 741,92 € |    | 93 258,08 €   |
|   |       | 014 - Atténuations de produits                       | 19 000,00 €  | 11 561,39 €  |    | 7 438,61 €    |
|   |       | 023 - Virement à la section d'investissement         | 175 063,95 € | 0,00 €       |    | 175 063,95 €  |
|   |       | 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 4 657,00 €   | 12 195,92 €  |    | -7 538,92 €   |
|   |       | 85 - Autres charges de gestion courante              | 75 650,00 €  | 51 756,19 €  |    | 23 893,81 €   |
|   |       | 86 - Charges financières                             | 18 648,18 €  | 8 701,62 €   |    | 11 946,56 €   |
|   | Total |  | 888 140,13 € | 495 268,61 € |    | 392 871,52 €  |

- Recettes :

| V | F     | Chapitre  | Total Prévu  | Réalisé      | %R | Disponibilité |
|---|-------|---|--------------|--------------|----|---------------|
|   | R     |   | 888 140,13 € | 686 910,06 € |    | 201 230,07 €  |
|   | F     |   | 888 140,13 € | 686 910,06 € |    | 201 230,07 €  |
|   |       | 002 - Résultat de fonctionnement reporté                  | 120 819,94 € | 120 819,94 € |    | 0,00 €        |
|   |       | 013 - Atténuations de charges                             | 0,00 €       | 3 250,95 €   |    | -3 250,95 €   |
|   |       | 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections      | 0,00 €       | 8 195,92 €   |    | -8 195,92 €   |
|   |       | 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses | 65 200,00 €  | 57 563,42 €  |    | 7 636,58 €    |
|   |       | 73 - Impôts et taxes                                      | 32 157,88 €  | 0,00 €       |    | 32 157,88 €   |
|   |       | 731 - Fiscalité locale                                    | 373 357,00 € | 240 512,00 € |    | 132 845,00 €  |
|   |       | 74 - Dotations et participations                          | 286 605,31 € | 235 917,31 € |    | 50 688,00 €   |
|   |       | 75 - Autres produits de gestion courante                  | 10 000,00 €  | 14 645,51 €  |    | -4 645,51 €   |
|   |       | 77 - Produits spécifiques                                 | 0,00 €       | 6 005,01 €   |    | -6 005,01 €   |
|   | Total |   | 888 140,13 € | 686 910,06 € |    | 201 230,07 €  |

Au 25/09/2023, Excédent de fonctionnement de 191 641,45€

INVESTISSEMENT

- Dépenses :

| V | F     | Chapitre   | Total Prévu    | Réalisé      | %R | Disponibilité  |
|---|-------|--|----------------|--------------|----|----------------|
|   | D     |  | 2 325 115,73 € | 910 361,53 € |    | 1 414 754,20 € |
|   | I     |  | 2 325 115,73 € | 910 361,53 € |    | 1 414 754,20 € |
|   |       | 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 0,00 €         | 8 195,92 €   |    | -8 195,92 €    |
|   |       | 041 - Opérations patrimoniales                       | 71 410,28 €    | 71 410,28 €  |    | 0,00 €         |
|   |       | 18 - Emprunts et dettes assimilées                   | 55 561,90 €    | 51 812,16 €  |    | 3 749,74 €     |
|   |       | 20 - Immobilisations incorporelles                   | 22 500,00 €    | 7 808,40 €   |    | 14 691,60 €    |
|   |       | 204 - Subventions d'équipement versées               | 2 000,00 €     | 1 873,02 €   |    | 126,98 €       |
|   |       | 21 - Immobilisations corporelles                     | 13 988,89 €    | 8 437,24 €   |    | 5 551,56 €     |
|   |       | 23 - Immobilisations en cours                        | 2 159 654,75 € | 760 824,51 € |    | 1 398 830,24 € |
|   | Total |  | 2 325 115,73 € | 910 361,53 € |    | 1 414 754,20 € |

- Recettes :

| V | F     | Chapitre   | Total Prévu    | Réalisé        | %R | Disponibilité  |
|---|-------|--|----------------|----------------|----|----------------|
|   | R     |  | 2 325 115,73 € | 1 324 063,26 € |    | 1 001 052,47 € |
|   | I     |  | 2 325 115,73 € | 1 324 063,26 € |    | 1 001 052,47 € |
|   |       | 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement repo... | 856 991,76 €   | 856 991,76 €   |    | 0,00 €         |
|   |       | 021 - Virement de la section de fonctionnement                 | 175 063,95 €   | 0,00 €         |    | 175 063,95 €   |
|   |       | 024 - Produits des cessions d'immobilisations                  | 9 175,00 €     | 0,00 €         |    | 9 175,00 €     |
|   |       | 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections           | 4 657,00 €     | 12 195,92 €    |    | -7 538,92 €    |
|   |       | 041 - Opérations patrimoniales                                 | 71 410,28 €    | 71 410,28 €    |    | 0,00 €         |
|   |       | 10 - Dotations, fonds divers et réserves                       | 261 335,75 €   | 254 965,30 €   |    | 6 370,45 €     |
|   |       | 13 - Subventions d'investissement                              | 678 886,00 €   | 128 000,00 €   |    | 550 886,00 €   |
|   |       | 18 - Emprunts et dettes assimilées                             | 267 595,98 €   | 500,00 €       |    | 267 095,98 €   |
|   | Total |  | 2 325 115,73 € | 1 324 063,26 € |    | 1 001 052,47 € |

Au 25/09/2023, Excédent d'investissement de 413 701,73€

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de ces informations.

2) Poursuite du dispositif Conseillère Numérique

Par délibération du 02 février 2022, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de service avec Dinan Agglomération pour des interventions d'un Conseiller numérique sur la commune de Saint-Carné.

La personne a été recrutée via un CDD de 2 ans par Dinan Agglomération sur un emploi de catégorie C et intervient donc à ce titre sur la commune de xxx à hauteur d'une demi-journée toutes les 2 semaines depuis le début de l'année 2022 (le jour matin/après-midi à lieu).

Ce poste a été financé à hauteur de 50 000€ sur les 2 années dans le cadre du plan de relance. Le reste à charge des coûts liés à ce service a été facturé annuellement aux communes concernées, pour un budget de 755.54€ pour l'année 1 et un prévisionnel d'environ 1 000€ pour l'année 2.

L'Etat poursuit son accompagnement sur ce dispositif pour une durée de 3 nouvelles années maximum, selon les modalités suivantes :

3e année : 17 500€ | 4e et 5e année : 12 500€.

En contrepartie, les communes adhérentes s'acquitteraient des participa-

tions suivantes pour une intervention toutes les 2 semaines :

3e année : 1 500€ / an environ | 4e et 5e année : 1 800€ / an environ.

Dinan Agglomération souhaite poursuivre la mise en œuvre de ce dispositif avec les communes concernées pour une seule année supplémentaire (octobre 2023-octobre 2024). Dans ce cadre, une nouvelle convention de mise à disposition de service devra donc être mise en place entre Dinan Agglomération et les communes concernées.

La commune de Saint-Carné souhaite poursuivre ce dispositif à hauteur d'une intervention du Conseiller numérique toutes les 2 semaines. A ce titre, la commune participera à hauteur d'environ 1 500€ pour l'année (une facture sera établie par Dinan Agglomération fin 2024).

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°CA-2023-110 du Conseil communautaire du 17 juillet 2023 portant reconduction d'un emploi de contractuel de Conseiller numérique pour une année supplémentaire ;

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition de service avec Dinan Agglomération pour des interventions du Conseiller numérique sur la commune de Saint-Carné entre novembre 2023 et novembre 2024.

3) Mandat spécial à une Adjointe pour un déplacement à Paris dans le cadre du Congrès des Maires - Remboursement frais de déplacement.

Mme Liliane SIMON, deuxième adjointe, participera au congrès des Maires à Paris, les 22, 23 et 24 novembre 2022.

Il vous est proposé en application de l'article L2123-18 du Code des collectivités territoriales de mandater la deuxième adjointe de participer à cet évènement et de prendre en charge les frais occasionnés par ce déplacement sur la base des frais kilométriques de la fonction publique territoriale.

Mme Liliane SIMON ne participe pas au vote.

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (11 votants) :

- MANDATE la Deuxième Adjointe à participer au congrès des maires à Paris les 21, 22 et 23 novembre 2023.

- AUTORISE la prise en charge des frais occasionnés par ce déplacement sur la base du tarif kilométrique de la fonction publique.

4) Tarif location Espace Karnay à une association

M. le Maire explique qu'il a rencontré l'association « Cantons solidaires autonomes de Bretagne ».

Cette association souhaite organiser un marché de Noël à saint-Carné le samedi 9 décembre 2023.

M. le Maire propose un tarif de 50€ pour la location de l'espace Karnay le samedi 9 décembre 2023 pour l'association « Cantons solidaires autonomes de Bretagne ».

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer un tarif de 50€ pour la location de l'espace Karnay par l'association Cantons solidaires de Bretagne pour l'organisation d'un marché de Noël le 9 décembre 2023.

5) Décision modificative de budget n°3

Afin de réaliser certaines écritures de fin d'année, il convient d'adopter la décision modificative n°3 de budget suivante :

Pour les provisions (écritures de fin d'année) :

DF 681 : + 100 € / DF 615231 : - 100 €

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE la décision modificative de budget n°3.

**TRAVAUX/ACQUISITIONS**

1) Chantiers en cours

- Restaurant scolaire :

Les travaux du plaquiste-isolation de l'entreprise ACI ont bien avancé. En attente de la mise en place des bandes.

Les entreprises EREO (plombier), AM ELEC (électricité), TURMEL (charpente-bardage) ; ARMOR PEINTURE (peinture) sont en cours d'intervention. L'entreprise CRA (sols, faïences) a été placée en liquidation judiciaire fin septembre 2023.

- Pavillon RASED / Logement d'urgence :

L'entreprise MIROITERIE DU GUINEFORT est actuellement à poser les nouvelles fenêtres et portes sur ces 2 logements. Ces travaux sont éligibles au Fonds Vert. La commune recevra une subvention pour la réalisation de ces travaux.

- Travaux réalisés par les agents techniques communaux :

Entretien des espaces verts et des rues. Ramassages des déchets à la Croix



du Chêne et au Tertre.

Travaux à l'école : fabrication d'une tablette escamotable, tapis changé, installation anti pince doigts.

Réparation panneau à l'entrée du cimetière.

Changements des raccords de gaz à la cantine et à l'espace Karnay.

Installation d'une prise de courant au local foot.

• Devis travaux d'élagage à l'école :

SARL Adrien ROBERT : 1 150.00 € HT soit 1 380.00€ TTC

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer ce devis.

### 2) Viabilisation de 4 futurs lots de la parcelle A n°431 route du stade : examens des conventions et devis.

La parcelle A n°431, rue du Clos de la Porte, appartenant à M. Mme LEROY, va être vendu à Maisons Demeurance pour la réalisation de 4 futurs lots à bâtir.

Pour la réalisation de la viabilisation de cette parcelle pour les 4 futurs lots à bâtir, il convient de réaliser :

- L'extension du réseau eau potable par Dinan Agglomération : coût 7 920.00 € TTC

- L'extension du réseau d'électricité par le SDE : coût 7 166.00€ HT.

- Les 5 branchements eau potable (AEP) par Dinan Agglomération : coût : 5 490.00€ HT soit 6 588.00 € TTC.

- Les 4 branchements eaux usées (EU) par Dinan Agglomération : coût : 5 248.00 € HT soit 6 297.60€ TTC

Il a été convenu avec M. PARISEL de Maisons Demeurance, la commune et Dinan Agglomération les points suivants :

- Les branchements AEP et EU seront réalisés par Dinan Agglomération et sont à la charge financière de Maisons Demeurance.

- L'extension du réseau eaux usées sera réalisé par Dinan Agglomération et à la charge financière de Dinan Agglomération.

- L'extension du réseau eau potable réalisé par Dinan Agglomération : le devis de 7 920.00 € TTC sera facturé à la commune de Saint-Carné qui répercutera cette somme dans sa totalité à Maison Demeurance (remboursement de cette somme par Maison Demeurance dès réception du titre de recette émis par la commune de Saint-Carné).

- L'extension du réseau d'électricité par le SDE : le devis de 8 000.00€ HT sera facturé à la commune de Saint-Carné qui répercutera cette somme dans sa totalité à Maison Demeurance (remboursement de cette somme par Maison Demeurance dès réception du titre de recette émis par la commune de Saint-Carné).

- Une réduction de 50% de la Taxe d'Aménagement sur l'opération sur la part communale.

M. le Maire propose de rédiger une convention reprenant ces éléments.

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention et les devis de DA pour l'extension du réseau eau potable et du SDE pour l'extension du réseau électricité une fois que la convention sera signée par les 2 parties.

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le maire à signer une convention avec Maisons Demeurance reprennent les conditions énumérées ci-dessus.

- AUTORISE le maire à signer les devis pour l'extension du réseau eau potable avec Dinan Agglomération et le devis pour l'extension du réseau d'électricité avec le SDE sous condition de l'obtention du financement de Maison Demeurance par la banque avant démarrage des travaux.

- APPROUVE le projet basse tension pour l'alimentation en électricité de la parcelle A431 située 2 Route du Stade

- APPROUVE le versement au syndicat départemental d'Énergie, maître d'ouvrage des travaux, d'une participation de 8 000€.

### 3) Restaurant scolaire : devis ENEDIS raccordement définitif du bâtiment

M. le Maire présente le devis pour le raccordement définitif au Réseau Public de Distribution d'Électricité du nouveau restaurant scolaire :

Puissance : 144 kVa

Montant : 3 741.77€ TTC

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le maire à signer le devis d'ENEDIS de 3 741.77€ TTC pour le raccordement définitif du restaurant scolaire.

## RESSOURCES HUMAINES

### 1) Adhésion contrat-groupe d'assurance statutaire 2024/2027

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité a demandé au CDG 22 de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantis-

sant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité, à compter du 1er Janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027, proposé par CNP Assurances et l'intermédiaire de son courtier RELYENS pour les :

• AGENTS CNRACL, avec pris en charge des indemnités journalières limitée à 90%.

Listes des risques garantis : Décès, Accident du travail (congé d'invalidité temporaire imputable au service, frais médicaux), incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, temps partiel thérapeutique), longue maladie/longue durée, maternité (y compris congé paternité, adoption et accueil de l'enfant)

- Franchise 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire, en longue maladie/longue durée et CITIS - Taux : 7.78%

• AGENTS IRCANTEC

Listes des risques garantis : Accident du travail (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), maladie grave, maternité (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant), maladie ordinaire

- Franchise 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire et accident ou maladie imputable au service - Taux : 0.93%

- PREND ACTE que la contribution financière due par les collectivités au titre de la gestion du contrat groupe a été fixée par le Conseil d'Administration du CDG 22 en sa séance du 30 novembre 2015 à 0.30 % de la masse salariale assurée pour le contrat CNRACL et à 0,07% pour le contrat IRCANTEC, - PREND ACTE que les frais du CDG 22 viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,

Et à cette fin,

- AUTORISE le Maire à signer le bulletin d'adhésion dans le cadre du contrat groupe.

- PREND ACTE que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de deux mois, par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d' accusé de réception. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## ECOLE-PERISCOLAIRE

### 1) Compte-rendu commission école cantine du 19/09/2023

La commission s'est réunie le mardi 19 sept 2023.

Présents : Nathalie Guérin, Carmen Volantin, A.Sophie Leroux, Sandrine Gueguen, Valéry Le Calvez.

Thème : répertorier les besoins en vaisselle pour le restaurant scolaire.

La commission a établi une liste des besoins et commencer à estimer un budget.

Il a été décidé que Valéry contactera le commercial de « PLATEX » pour tester 3 tailles de plateaux, fin septembre.

Valéry précise que nous aurons des tarifs différents de ceux du catalogue. (Centrale d'achats).

### 2) Repas avec plateaux : le 26/09/23

Un repas expérimental a été fixé au mardi 26 septembre, pour mettre en condition de « self » des enfants de CP et de CM.

L'expérience s'est déroulée avec succès : 7 enfants de CP ont participé et 2 de CM. Une autre date sera à fixer pour renouveler l'exercice.

## VIVRE ENSEMBLE

### 1) Retour sur la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants

### 2) Point sur l'organisation du repas des aînés

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### 1) Demande d'inscription sur le monument aux Morts de Saint-Carné

M. le Maire présente un courrier du 08/09/2023 de l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre :

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE l'inscription de Monsieur Paul GOUDARD, né le 21 décembre 1908 à PARIS 10ème arrondissement, domicilié à Saint-Carné et décédé le 6 octobre 1945 à l'Hôpital militaire n°59 à LILLE (59000) sur le Monument aux Morts de Saint-Carné.

Fin du Conseil Municipal à : 22h30

Prochain Conseil Municipal le : mercredi 8 novembre 2023 à 20h30

**CM du 16 juillet 2023****MARCHES PUBLICS****1) Restaurant scolaire – lot 8 – Revêtements de sols et faïences- Résiliation du marché suite à la liquidation judiciaire du titulaire du marché.**

La société CRA de Saint-Brieuc, titulaire du marché public du lot n°8 à savoir les sols et faïences, a été placée en liquidation judiciaire par jugement du tribunal de commerce de Saint-Brieuc en date du 20/09/2023.

Par courrier en date du 6 octobre 2023, le mandataire judiciaire François TREMELOT (5, place Duguesclin 22 000 SAINT-BRIEUC), a confirmé que la société CRA – 46, rue Emile Zola- 22 000 SAINT-BRIEUC- en liquidation judiciaire a définitivement cessé son activité.

Il affirme qu' « Es qualité de liquidateur judiciaire de ce dossier je vous informe de pas poursuivre le contrat liant la SAS CRA avec la commune de SAINT-CARNE et portant sur la construction d'un restaurant scolaire ».

Aussi, M. le maire propose au Conseil Municipal de résilier le marché public de travaux qui liait la SAS CRA avec la commune de SAINT-CARNE pour le lot n° 8, Sols et Faïences.

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la résiliation du marché public de travaux qui liait la SAS CRA avec la commune de SAINT-CARNE pour le lot n° 8, Sols et Faïences.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette résiliation de marché ainsi que toute pièce afférente.

**2) Restaurant scolaire – Lot 8 – Revêtement Sols et Faïences – Lancement nouvelle consultation des entreprises**

M. le Maire explique que suite à la résiliation du marché de travaux pour le lot 8 Revêtements de Sols et Faïences avec la société CRA, il convient de relancer la consultation des entreprises pour le lot 8.

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de relancer une consultation pour le lot 8 Revêtements des Sols et Faïences dans le cadre d'une procédure adaptée :

- profil acheteur Mégalis Bretagne

- AAPC Ouest France édition Bretagne

- Analyse des offres par le Maître d'œuvre

- Présentation du rapport d'analyse à la commission marchés publics

- Choix des entreprises par le Conseil Municipal après avis de la commission.

Fin du Conseil Municipal à : 20H38

Prochain Conseil Municipal le : mercredi 8 novembre 2023 à 20h30

**CM du 8 novembre 2023****FINANCES****1) Tarif foyer foot à une association**

M. le Maire a reçu une demande de location pour le foyer foot de la part de l'association Bouga de Burkina basée à Bruz pour la journée du 28 janvier 2024 pour l'organisation d'une vente de vêtements.

M. le Maire propose de louer le foyer à cette association pour un tarif de 20€.

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le tarif de 20€ pour la location du foyer foot en faveur de l'association Bouga de Burkina la journée du 28 janvier 2024.

**2) Décision modificative de budget n°4**

M. le Maire explique qu'il manque des crédits au Budget Primitif 2023 au compte 66111 pour payer les intérêts des emprunts de la dernière échéance du prêt de la salle Karnay pour l'année 2023 (erreur matérielle lors de la décision modificative n°2 du 06 septembre 2023).

Montant à prévoir = 800 €

Il convient donc de réaliser une décision modificative de budget :

Compte 66111 (intérêts emprunt) – dépenses fonctionnement : + 800 €

Compte 615231 (Entretien et réparation voiries) – dépenses de fonctionnement : - 800 €

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de réaliser la décision modificative de budget n°4 ci-dessus exposée.

**TRAVAUX / ACQUISITION****1) Point sur les chantiers en cours**

Travaux des entreprises :

Restaurant scolaire :

- EREO : la pose des conduites de ventilation se termine. Les canalisations cuivre s'alignent.

- AM ELEC : les câblages avancent. Le dossier photovoltaïque suit son cours avec le bureau d'études QUENEA.

- ACI : les bandes de redressement sont faites

- PAILLARDON : Préparation et aménagement de l'entrée de l'école – Pose de clôture récupérée et pose du bitume au niveau de l'entrée de l'école et de l'IME.

- DUVAL ETANCHEITE : Couverture pose du polycarbonate sur l'entrée.

Maire :

Entreprise RACAPE a mis en place une évacuation sur le toit de la mairie pour la VMC.

Lotissement la Gervinais :

Les aménagements espaces verts-noues sont enherbés. Les bordures sont préparées par l'entreprise SETAP. Reste la pose du bitume.

Travaux des agents techniques communaux :

- Félicitations aux agents techniques communaux pour l'entretien du cimetière

- Terrassement pour la pose de la balançoire à venir sur novembre 2023

- Réparation et changement de la grille du réseau eaux pluviales derrière la mairie

- Connexion eaux pluviales et pose d'un regard au Bas Pont Roux

- Tempête : redressement de plusieurs panneaux ; déblais de branches à Bel Air, les Hauts Villots, le Gué et le Calvaire.

- 2 hameaux ont connu une coupure d'électricité longues : La Touche et l'Ecotay (2 jours et demi)

**2) Restaurant scolaire : choix de l'offre lot 8 – Sols et Faïences**

M. le Maire, informe les Conseillers Municipaux que la publication de l'Avis d'Appel à la Concurrence pour la relance du marché public de travaux du lot 8 « Sols et Faïences » pour la construction du restaurant scolaire a été réalisée sur le site E-Mégalis le 17 octobre 2023 et publié dans un journal d'annonces légales dans le Ouest France édition Bretagne.

La date de limite de remise des offres était le 31 Octobre 2023 à 17h00.

3 offres ont été remises et analysées par l'architecte Raphaël COLAS de Lamballe, le cabinet de Maitrise d'œuvre.

La commission des marchés publics réunie le 08 novembre 2023 a examiné le rapport d'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre.

Les critères pris en compte pour l'attribution du marché sont :

1- Le prix des prestations : 60%

2- La valeur technique de l'offre : 40 %

Voici la synthèse des offres retenues pour ce lot n°8 :

Lot 8 – Corps d'état : Revêtements de sols – Faïence – Sol Souple

Estimation maîtrise d'œuvre : 120 000€ HT –

Entreprise retenue : DEGANO

Montant de l'offre en HT : 151 184.81€

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu l'avis de la commission des marchés publics du 08/11/2023,

- DECIDE d'attribuer les marchés comme suit :

- LOT 8- Revêtements de sol- Faiences –Sol Souple –DEGANO pour un montant HT de 151 184.81 €

- AUTORISE le maire à signer les marchés des entreprises retenues et tous documents se rapportant à cette affaire.

### 3) Devis SDE pour parcelle A 431 située 2 route du Stade

M. le Maire présente un devis du SDE pour les travaux d'extension des réseaux électriques de la parcelle A 431 route du stade en vue de la réalisation future de 5 lots : 7 166€.

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet basse tension pour l'alimentation en électricité de la parcelle A 431 située 2 route du Stade

- APPROUVE le versement au syndicat départemental d'Énergie, maître d'ouvrage des travaux, d'une participation de 7 166€.

### 4) Diagnostic du réseau d'assainissement collectif des eaux usées : rapport de la phase 1 de septembre 2023

Le diagnostic du réseau d'assainissement des eaux usées a été réalisé par le cabinet RPQ Eau, missionné par Dinan Agglomération.

Il a pour objectif de diminuer les eaux parasites dans les eaux usées afin de diminuer le volume des eaux usées à traiter.

Les eaux parasites sont les eaux pluviales qui sont évacuées par erreur dans les eaux usées.

Ces eaux pluviales « parasites » viennent soit du domaine public (routes, rues, infiltrations, canalisations endommagées...) ou soit du domaine privé (particuliers).

Ces contrôles ont été réalisés par des tests fumée ou par vision directe des récepteurs.

Au global, 73 anomalies ont été identifiées sur l'ensemble du réseau du système d'assainissement de la Station d'Épuration de Saint-Carné :

- 50 situées sur le domaine public

- 23 situées sur le domaine privé

Pour le domaine public, les travaux pour corriger les anomalies seront pris en charge par Dinan Agglomération.

Pour les particuliers dont les eaux pluviales se versent par erreur dans les eaux usées, la commune de Saint-Carné devra les aviser de la non-conformité de leur installation et la réparation de la non-conformité sera à la charge des particuliers.

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de ces informations.

## CIMETIERE

### 1) Modification du règlement du cimetière

M. le Maire propose de modifier les articles suivants du règlement du cimetière : modification en rouge.

Article 5-1 : Autorisation d'inhumation

Dans la partie du cimetière affectée aux sépultures en terrain ordinaire, chaque inhumation pour une durée minimale de 7 ans aura lieu dans une fosse séparée, distante des autres fosses de 30 cm au moins sur les côtés. Cette fosse aura 1.5m de profondeur sur 0.80 de largeur. Il sera possible, sous réserve de la nature du terrain, d'augmenter la profondeur de la fosse afin de pouvoir mettre 3 cercueils.

Article 6-2 : Règlement de la concession :

Les dimensions des sépultures sont les suivantes :

Fosses adultes : longueur 2m, largeur 1m

Fosses enfants : longueur 1.50, largeur 0.60m

La profondeur de la concession sera réalisée en fonction des possibilités du terrain.

- en pleine terre, la limite est de 2 cercueils par rapport aux profondeurs réglementaires et à la couche nécessaire de recouvrement de terre du dernier cercueil inhumé.

- En caveau, cela dépend de la nature du terrain. Maximum 3 cercueils.

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les modifications du règlement du cimetière détaillées ci-dessus.

## VIE POLITIQUE

### 1) Désignation de référents déontologie pour les élus locaux

Après en avoir délibéré (modalités de vote à préciser), le conseil municipal/ communautaire décide :

Article 1 : Désignation des référents déontologues

- Mme Anne PERRIER, Présidente du Tribunal Administratif et de la Cour Administrative d'Appel honoraire ;

- M. Jean SIRINELLI, Professeur de Droit Public à l'Université de Rennes ;

- Mme Armelle BOTHOREL, Maire honoraire de La Méaugon, ancienne Présidente de l'AMF 22.

sont nommés en qualité de référents déontologues des élus jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026. Au terme de cette durée, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de leurs missions.

A la demande de chaque référent déontologue, il peut être mis fin à ses fonctions.

Article 2 : Modalités de saisine du référent

Tout élu local de la collectivité pourra saisir le référent déontologue de son choix relevant de l'article 1.

(Le cas échéant) En cas d'empêchement ou tout autre raison légitime, le référent déontologue confie le traitement du dossier ou l'élaboration de l'avis à un autre déontologue de la liste.

Le référent déontologue pourra être saisi directement par les élus, par voie écrite, de préférence par mail précisant dans son objet « Saisine du référent déontologue – Nom de la collectivité - Confidentiel ».

Une adresse mail sera créée et sécurisée par le CDG22 au bénéfice des référents déontologues.

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue saisi qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Le référent étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires (par écrit ou à l'oral) et pourra recevoir l'élu afin de préparer son conseil.

Article 3 : Modalités de délivrance du conseil

Le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures.

Le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande, par écrit ou à l'oral, en fonction du souhait de l'élu concerné.

Les avis et conseils donnés par le référent déontologue demeurent consultatifs.

Article 4 : Rémunération du référent déontologue

Le référent déontologue sera rémunéré par une indemnité de vacation dont le montant est fixé par dossier traité, conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.

Cette indemnité sera versée par la commune directement auprès du référent-déontologue saisi.

Des frais éventuels de transport et d'hébergement peuvent être pris en charge en cas de besoin dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

Article 5 : Obligations du référent déontologue local

Le référent déontologue élu local est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle dans les conditions définies par le décret du 6 décembre 2022 ainsi que les articles 226-13 et 14 du Code pénal.

Article 6 : Indépendance et impartialité du référent déontologue

La fonction de référent élus locaux est assurée de manière indépendante et impartiale. Dans l'exercice de ses fonctions, les référents déontologues élus locaux ne peut solliciter ni recevoir d'injonctions de la direction générale ou de l'autorité territoriale.

## ECOLE/PERISCOLAIRE

### 1) Retour sur Conseil d'Ecole du 7 novembre 2023

- Lutte contre le Harcèlement – Projet PHARE –

Elaboration d'un guide anti-harcèlement par les enseignants et le service périscolaire. Mise en place d'un élève référent anti-harcèlement par classe – Journée Nationale Lutte contre le harcèlement : le jeudi 9 novembre 2023.

- Projet Cirque : abandon car coût trop onéreux. Mais autre projet auprès de Dinan Agglomération avec un spectacle aux Jacobins sur le thème du cirque.

- Bibliothèque : réunion le 7 novembre avec la Directrice, l'Inspectrice, la conseillère pédagogique, l'Adjointe Nathalie GUERIN et la Présidente de l'Association de la Bibliothèque Mme Liliane SIMON : poursuite d'un partenariat entre l'association de la Bibliothèque et l'école pour la consultation et

l'emprunt de livres par les élèves de l'école. Le service d'accueil périscolaire du soir viendra également à la bibliothèque à des dates définies.

- Kiosque : renouvellement partenariat
- Accueil périscolaire : ateliers cuisine certains jours dans les locaux de l'IME/ aide aux devoirs le mardi et jeudi soir/ bibliothèque.
- Renouvellement des parents élus au Conseil d'Ecole : 5 représentants élus (1 par classe)
- Kevin CROMBEZ, classe CP CE1
- Mélanie GUERIN, classe CE1-CE2
- Koraly LEROY, classe MS-GS
- Eliane LE HEBEL, classe TPS-PS-MS
- Frédéric PILLET, classe CM1-CM2

Décision : PREND ACTE de ce compte-rendu.

- VIVRE ENSEMBLE

#### 1) Bilan Repas des Aînés le 22 octobre 2023

119 repas en salle / 71 repas à emporter

Traiteur : pain d'épices – coût = 5 708€ TTC

La date du prochain repas des aînés est le 27 octobre 2024. La chanteuse Ann-Laora est déjà retenue.

Mme Liliane SIMON, Adjointe au Maire, va demander des devis aux traiteurs pour 2024. Il a été décidé de demander également en option le coût d'un repas en bio.

#### 2) Cérémonie du 11 Novembre

Samedi 11 novembre à 11h30 au monument aux morts.

Hommage à M. Paul GOUDARD, mort pour la France lors de la guerre 39-45 ; en présence de sa famille. M. Paul GOUDARD n'avait pas été inscrit sur le monument aux Morts. C'est chose faite depuis le 06 novembre 2023 grâce aux démarches de sa famille. Vin d'honneur servi par le Bar Au Daou.

#### 3) Réunion des Associations : Mardi 28 novembre à 20h00 en mairie.

#### 4) Maisons Fleuries

Cérémonie de remise des prix : vendredi 10 novembre 2023 à l'espace Karnay à 18h00. 11 lauréats.

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

#### 1) Demande livraisons vélo-cargo

M. le Maire expose la demande de l'épicerie solidaire « l'Eprovette » de Saint-André-des-Eaux en vélo cargo sur la commune de Saint-Carné. Les clients seront livrés à leur domicile.

Décision : AUTORISE ce projet.

#### 2) Retour réunion gendarmerie du 09 octobre 2023.

Le rapport d'information pour les élus de Saint-Carné sur les chiffres de la sécurité routière, les interventions, la délinquance, la prévention et la présence gendarmerie sur la commune est disponible en mairie sur simple demande.

Décision : PREND ACTE de ce compte-rendu.

#### 3) Carte cadeau

Anthony CILARD, agent technique communal, a eu un fils en octobre dernier. M. le Maire propose l'achat d'une carte cadeau d'une valeur de 50€ chez Leclerc de Dinan pour M. Anthony CILARD, agent technique communal, à l'occasion de son fils Loris.

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE l'achat d'une carte cadeau chez Leclerc Dinan pour une valeur de 50€ pour M. CILARD Anthony.

#### 4) Devis signé dans le cadre de la délégation de signature accordé au Maire.

Monsieur le Maire informe des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée

par délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 :

- Signature d'un devis de Bureau Veritas pour la mission LP limitée à l'installation photovoltaïques (Restaurant Scolaire) : 550.00€ HT
- Signature d'un devis avec LADAPT (Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées) pour la mise en œuvre d'une action d'accompagnement dans le cadre du contrat d'apprentissage de Violette LAFFICHE : 1 900€ TTC. Prise en charge du coût à 100% par la FI-PHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).

Fin du Conseil Municipal à : 22h33.

Prochain Conseil Municipal le : mercredi 6 décembre 2023 à 20h30

### CM du 6 décembre 2023

#### VIE POLITIQUE

##### 1) Décision suite au décès du Quatrième Adjoint au Maire, M. Fabien ROUFFIGNAC.

M. le Maire explique qu'en cas d'un décès d'un Adjoint, il faut avertir le préfet et convoquer le Conseil Municipal (article L.2122-14 du CGCT).

Il précise qu'un courrier a été envoyé au Sous-Préfet de Dinan le 28/11/2023.

Le Conseil Municipal peut :

- Soit réduire le nombre d'adjoints

OU

- Procéder immédiatement à l'élection d'un nouvel adjoint pour remplacer l'Adjoint décédé. Il appartient au Conseil Municipal de décider du rang qu'occupera le nouvel élu dans l'ordre du tableau, soit celui de l'adjoint décédé, soit à la suite des adjoints en fonction.

- Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de réduire le nombre d'Adjoints à savoir à 3 adjoints au maire.

#### FINANCES

##### 1) Orientations budgétaires 2024

M. le Maire expose les projets d'investissements qui pourraient être inscrits au Budget Primitif 2024 :

- Service Technique : matériel et véhicule type petit camion benne- Clôture.

- Travaux restauration du retable majeur

- Voirie : raboutage de la route départementale passant dans le bourg

- Restaurant scolaire : mobilier, informatique bureau du cuisinier et bureau de la directrice d'école

- Restaurant Scolaire : élaboration du plan de maîtrise sanitaire et matériel d'entretien

- Maison du 5 rue de l'église : élaboration pré-programme, programme via l'ADAC 22.

- Espace Karnay : achat de 10 tables

- Jeux extérieurs : jeu à ressort, panneau de baskets

- Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'inscrire ces projets au Budget Primitif 2024 au regard de l'état des restes à réaliser.

##### 2) Tarifs municipaux 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs municipaux 2024 comme suit : *compte rendu complet consultable en Mairie sur demande ou sur le site internet saintcarne.com.*

##### 3) Décision modificative de budget n°5 (pour amortissements)

M. le Maire explique qu'il convient de réaliser une décision modificative de budget pour pouvoir réaliser les écritures d'amortissements obligatoires pour les subventions d'équipements, inscrites au BP 2023 :

Recette Investissement (RI) :

28041512 - 040 : - 1 320 €

2804181 - 040 : + 500 €

2804181 - 040 : + 600 €

2805 - 040 : + 220 €

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la décision modificative n°5 du budget communal.

##### 4) Subvention à l'APE pour l'achat de sapins

M. le Maire propose d'acquiescer des sapins de Noël auprès de l'APE en versant une subvention de 128.00 €.

- Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- De verser une subvention de 128.00 € correspondant à l'achat de 5 sapins.

##### 5) Restaurant scolaire : sollicitation DETR et DSIL 2024

La commune de Saint-Carné est en cours de construction du nouveau restaurant scolaire qui devrait être terminé en avril 2024.

Nous avons sollicité la DETR 2022 et la DSIL 2022 et la commune a reçu :

- 130 000€ au titre de la DETR 2022 par arrêté attributif de subvention du 15/04/2022

- 130 000€ au titre de la DSIL 2022 par arrêté attributif de subvention du 07/07/2022.

M. le Maire précise que les demandes de DETR 2022 et DSIL 2022 ont été basées sur un plan de financement faisant apparaître un coût des travaux de 1 200 000.00€ HT, montant estimé par notre architecte au stade de l'Avant-Projet-Sommaire.

L'attribution des marchés des travaux (14 lots) a été effectué au Conseil Municipal du 5 octobre 2022 et le coût total des travaux est de : 1 607 124.03 € HT.

Soit 407 124.03€ de plus que le montant estimé au stade de l'APS, ceci

étant expliqué par le contexte économique actuel particulier.

Lors du Conseil Municipal du 07 décembre 2022, il a été décidé d'équiper le bâtiment de panneaux photovoltaïques pour répondre aux objectifs de la transition écologique (avenant n°1 au lot électricité).

Il a été décidé en outre d'installer une cuve de récupération d'eau aux abords de ce bâtiment.

Aussi, à ce titre, M. le Maire propose de solliciter de la DETR et de la DSIL 2024 pour cette somme supplémentaire des travaux (407 124,03€ HT), n'ayant pas fait l'objet d'un subventionnement, pour l'équipement de panneaux photovoltaïques (29 956,30€ HT), et la cuve de récupération d'eau (10 000,00€ HT).

M. le Maire présente un plan de financement actualisé au 05/12/2023 : *compte rendu complet consultable en Mairie sur demande ou sur le site internet saintcarne.com.*

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Arrêté du permis de construire : 03/11/2022
- Attribution des marchés de travaux : 05/10/2022
- Notification des marchés de travaux : novembre 2022
- Réunion de démarrage des travaux : 1er décembre 2022
- date prévisionnelle de démarrage des travaux: janvier 2023
- date prévisionnelle de fin des travaux: avril 2024
- Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- Approuve le projet présenté ci-dessus
- Décide de réaliser les travaux
- Valide le plan de financement et le calendrier de l'opération présentés ci-dessus
- Rappelle que la commune de Saint-Carné a mis en place le dispositif de la « cantine à 1€ » depuis le 01/09/2021.
- Précise que cet équipement est mutualisé car les repas pour les élèves de l'école de Calorguen et de l'Institut Medico Educatif Les Vallées du site de saint-carné y sont préparés et une entente communale va être prochainement conclue avec la commune de Trévron pour la production des repas des élèves de l'école de Trévron.
- Sollicite la DETR 2024 et la DSIL 2024 pour le coût supplémentaire des travaux par rapport au coût estimé à l'APS, pour les panneaux photovoltaïques et pour la cuve de récupération d'eau.

## TRAVAUX / ACQUISITION

### 1) Restaurant scolaire : examen d'avenants

- Lot 5 – Menuiseries extérieures- Miroiterie du Guinefort - Avenant n°1 – Moins-value

M. le Maire explique que des prestations ne sont finalement pas retenues sur le devis initial : - 7 765,00 € HT / - 9 318,00 € TTC

- Lot 7- Cloisons-Doublage- – ACI - Avenant n°1 – Plus-Value

M. le Maire présente un devis pour l'habillage des ébrasements des ouvertures en BA13 : + 2 537,42 € HT / + 3 044,90 € TTC

- Lot 11- Serrurerie – LH METAL - Avenant n°2 – Plus-Value

M. le Maire présente un devis pour la fourniture et la pose du contrôle d'accès sur le vantail de la porte d'entrée : + 1 170,00 € HT / + 1 404,00 € TTC

- Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE les avenants suivants :

Lot 5 – Menuiseries extérieures- Miroiterie du Guinefort

Marché initial : 72 845,80 € HT

Avenant n° 1 en moins -value - 7 765,00 € HT

Total marché HT 65 080,80 € HT

Lot 7- Cloisons-Doublage- – ACI - Avenant n°1 – Plus-Value

Marché initial : 88 481,61 € HT

Avenant n° 1 en plus -value : + 2 537,42 € HT

Total marché HT : 91 019,03 € HT

Lot 11 – LH Metal – Serrurerie

Marché initial : 33 664,00 € HT

Avenant n° 1 en plus -value : + 4 877,00 € HT

Avenant n° 2 en plus -value : + 1 170,00 € HT

Total marché HT : 39 711,00 € HT

M. le Maire présente en outre le récapitulatif des avenants sur les marchés de travaux du restaurant scolaire à ce jour.

## URBANISME- FONCIER

### 1) Rétrocession de la voirie du lotissement « Le Domaine des Forges » cadastrée C 944

L'ensemble des travaux (voirie, réseaux, espaces verts) du lotissement du Domaine des Forges sont terminés.

DDACT : Il convient à présent de procéder à l'acte de rétrocession de la parcelle C 944.

Une délibération du 7 juin 2017 avait autorisé le Maire à signer la convention de rétrocession.

- Parcelle C 944 : Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la rétrocession et l'intégration des voies, terrassement, protection incendie et espaces verts dans le domaine public communal :

- Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la rétrocession de la voirie, terrassement, réseaux d'assainissement pluviaux, protection incendie et espaces verts du Lotissement « Le Domaine des Forges » et cadastré section C 944 dans le domaine public communal

- PRECISE que cette rétrocession est réalisée à titre gracieux et que les frais de Notaire pour la réalisation de l'acte notarié seront à la charge de Loyer Bretagne Immobilier

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

### 2) Déclassement d'une partie de la parcelle B 1218 pour cession à 1€ symbolique

M. le Maire rappelle qu'il a reçu une demande de M. LE PENNEC en 2022 pour acheter une partie d'une parcelle communale (B 1218) voisine de sa propriété, sise rue de l'Ecole à Saint-Carné.

- Décision : En vertu de la délibération n° 2022.07.08 du 06 juillet 2022 visée par la préfecture le 11.07.2022 prononçant le déclassement du domaine public d'une partie du terrain communal situé à côté de la propriété de M.Mme LE PENNEC rue de l'Ecole à Saint-Carné (cf.plan) et de l'intégrer au domaine privé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de vendre à M. Mme LE PENNEC de Saint-Carné une partie de la parcelle communale B 1218 située à côté de la propriété de M. Mme LE PENNEC, rue de l'Ecole à Saint-Carné.

- DIT que le prix de vente de ce terrain est fixé à l'euro symbolique.

- DIT que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de M. Mme LE PENNEC.

- DIT qu'il devra être établi une servitude de passage des réseaux d'assainissement collectif au bénéfice de la commune de Saint-Carné.

### 3) Parcelle A n°431 : examen d'un Projet Urbain Partenarial

M. le Maire expose un projet de convention de Projet Urbain Partenarial entre Dinan Agglomération, la commune de Saint-Carné et la SAS 2D Aménagement.

Cette convention a pour objet la prise en charge financière des équipements publics dont la réalisation est rendue nécessaire par l'opération d'aménagement « route du stade » prévue sur la parcelle référencée section A n°431 au n°2 route du Stade, Saint-Carné.

M. le Maire explique que la conclusion d'un PUP entraîne une exonération de taxe d'aménagement, pour une durée contractuellement fixée et au maximum de 10 ans.

L'opération d'aménagement qui justifie la conclusion de la présente convention est la suivante :

Division de la parcelle A n°431 en 5 lots dont 4 à construire.

- La commune s'engage à faire réaliser l'extension du réseau électrique par le SDE 22, et la SAS 2D Aménagement s'engage à rembourser le montant des travaux soit 7 166€ HT.

- Dinan Agglomération s'engage à réaliser les travaux de réseau d'assainissement collectif, pour un coût estimé à 7 920 € HT, et la SAS 2D Aménagement s'engage à rembourser ce montant.

A noter que ces travaux d'extension objet de la présente convention seront réalisés sous conditions de :

- La réitération de l'acte authentique d'acquisition de la parcelle A n°431 située route du stade 22100 SAINT-CARNE

- L'obtention du financement de la société 2D Aménagement par la banque avant le démarrage des travaux.

L'exonération de la taxe d'aménagement se fera durant une période de 3 ans sous les conditions décrites à l'article 6.

- Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le projet de convention PUP

- AUTORISE le maire à signer la convention définitive PUP.

### 4) PLUiH : Modification de droit commun n°3 : avis sur le projet

Le Président de Dinan Agglomération a prescrit, par arrêté n°AP 2023-053, le projet de modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) et le Conseil

Communautaire, par délibération en date du 26 juin 2023, a autorisé le lancement de cette procédure et a défini ses modalités de concertation.

Le Conseil Municipal peut donner un avis sur ce projet de modification n°3.

- Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE un avis défavorable sur le projet de modification n°3 du PLUIH car un avis défavorable a été donné par Dinan Agglomération à la commune de Saint-Carné sur sa demande d'Ouverture à l'Urbanisation d'une zone 2AUH en centre bourg de Saint-Carné.

## RESSOURCES HUMAINES

### 1) Prévoyance Maintien de salaire

M. le Maire expose ce qu'est la prévoyance maintien de salaire :

Après 3 mois d'arrêts cumulés sur une année, l'agent perçoit 50% de son salaire.

Avec la prévoyance maintien de salaire, au bout de 3 mois d'arrêts cumulés, l'agent perçoit minimum 90% de son salaire.

L'agent peut aussi souscrire à des options qui lui donneront des avantages supplémentaires (maintien des indemnités, allocation frais d'obsèques, capital décès...)

A compter du 1er janvier 2025, la participation de la collectivité à la prévoyance maintien de salaire devient obligatoire avec un minimum de 7€/mois/agent (la moyenne nationale est de 13€)

Et à compter du 1er janvier 2026, c'est la participation à la mutuelle santé qui devient obligatoire avec un minimum de 15€/mois/agent.

3 choix sont possibles : ces choix sont exclusifs les uns des autres (exemple : si la collectivité adhère au contrat groupe du CDG, l'agent peut adhérer à une prévoyance de son choix mais il n'aura pas la participation de la collectivité)

1° Adhésion de la collectivité au contrat groupe du CDG avec Territoria mutuelle

Dans ce cas, l'agent peut adhérer à Territoria mutuelle et bénéficier de la participation employeur (l'opération apparaît sur son bulletin de salaire : prélèvement Territoria et participation employeur) et il bénéficie du taux négocié.

Inconvénients : l'agent qui ne souhaite pas adhérer à Territoria ne bénéficie pas de la participation employeur.

Si l'agent change de collectivité, il perdra ses droits auprès de Territoria, sauf si la nouvelle collectivité est adhérente au contrat groupe du CDG.

2° l'agent souscrit de lui-même à un contrat labellisé :

La collectivité n'adhère pas au contrat groupe du CDG mais participe au coût de la prévoyance maintien de salaire. Pour ce faire, l'agent adhère de son propre chef à une prévoyance de son choix, sous réserve que celle-ci soit labellisée.

Inconvénients : le taux et le coût seront plus élevés pour l'agent

Mais il reste libre de ses choix

• 2° adhésion de la collectivité à un contrat groupe négocié

Option la moins intéressante car le taux négocié sera plus important que le contrat groupe du CDG22.

De plus cela nécessitera de comparer les différentes propositions des prévoyances...

Du point de vue de la collectivité :

Si la collectivité souhaite adhérer au contrat groupe du CDG :

- Le taux de « risque » qui définit le coût par agent va être renvoyé à la collectivité sous 15 jours environ (suite à l'envoi d'un tableau récap des agents)

- En décembre, le conseil devra prendre une délibération validant cette adhésion et le montant de la participation.

- D'autres documents seront à envoyer au CDG (liste des primes, délib RIF-SEP...)

- Les agents pourront alors, à partir du 1er janvier 2024, adhérer à Territoria mutuelle au titre de la prévoyance maintien de salaire.

Si la collectivité ne souhaite pas adhérer au contrat groupe du CDG :

- Le conseil délibère uniquement sur le montant de la participation employeur.

- Les agents sont libres d'adhérer à partir du 1er janvier 2024 à la prévoyance de leur choix.

- M. le Maire propose d'adhérer au contrat groupe du CDG avec Territoria Mutuelle pour la prévoyance Maintien de salaire à compter du 01/01/2024 et de participer à hauteur de 7€/mois/agent.

- Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adhérer au contrat groupe du CDG avec Territoria Mutuelle pour la prévoyance Maintien de salaire à compter du 01/01/2024

- DECIDE de participer à hauteur de 7€/mois/agent.

### 2) Adhésion CNAS 2024 pour agent retraité – point ajouté-

M. le Maire explique que l'adhésion d'un agent retraité au CNAS pour l'année 2024 aurait un coût pour la commune de 141€.

Cela permettrait à l'agent communal retraité depuis février 2023 de se voir attribuer une prime « médaille du travail » que l'agent retraité obtiendra en 2024.

- Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de cotiser pour un agent retraité de la commune au CNAS pour l'année 2024.

## COMMUNICATION

### 1) Examen de la Charte de communication

M. Jérôme RICARD, Conseiller Municipal, présente la charte de communication qui a été élaborée en commission Communication lors de 2 séances.

- Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la charte de communication de la commune.

### 2) Examen devis conception bulletin communal

M. le Maire présente un devis de la société PANDAO pour la conception (mise en page) du bulletin communal :

- Conception graphique, intégration et fourniture du fichier : 40€ HT/page Exemple pour 2 numéros de 24 pages = 1 920€ HT soit 2 304€ TTC

- Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer le devis de l'entreprise PANDAO pour la conception/mise en page du bulletin municipal de l'hiver 2023.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### 1) Adoption du nouveau logo de la commune :

Dans le cadre de la création du nouveau site internet par l'entreprise Pandao du Hinglé, le logo communal a été remanié.

- Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE ce nouveau logo communal pour la commune de Saint-Carné.

### 2) Dinan Agglomération/Déchets : résumé sur les changements à venir :

#### En résumé

##### En 2024 :

- je m'équipe dès que possible d'un composteur ou je me rends sur une aire de compostage partagée (mise à disposition de composteurs par Dinan Agglomération à partir du printemps 2024),
- dernier trimestre 2024, je reçois un bac à ordures ménagères si je n'en possède pas encore,
- dernier trimestre 2024, si j'habite l'une des communes concernées, je reçois un bac jaune pour mes emballages-papiers.

##### En 2025 :

- chaque habitant possède son bac à ordures ménagères. La collecte sera effectuée une fois tous les 15 jours,
- fini les sacs jaunes ! Les habitants des communes concernées par la collecte des emballages-papiers en bacs jaunes seront équipés. La collecte sera effectuée une fois tous les 15 jours,
- des colonnes supplémentaires viendront renforcer le maillage existant là où cela est

### 3) Dinan Agglomération : révision générale du PLUIH à venir :

**Révision générale du PLUIH**

**POURQUOI ?**

1- TRAVAILLER LE SCOT ET LE PLUIH EN MEME TEMPS = Plus de cohérence

2- TENIR LE CALENDRIER DE LA LOI = permet de dessiner une véritable transition vers le ZAN à l'horizon 2050

**2 GRANDS OBJECTIFS :**

- ... Un PLUIH est un outil d'accompagnement des communes vers l'opérationnalité et le développement de projets dans un contexte de transition.
- ... Un PLUIH simplifié et qui prend en compte les particularités des communes ou secteurs, pour une meilleure appropriation du document par les élus et les habitants

## Révision générale du PLUIH

PREMIERES ETAPES > Mi-décembre 2023

### Envoi d'un courrier aux communes pour la nomination de référents communaux PLUIH qui devront :

- ⇒ Communiquer les informations et l'évolution du PLUIH auprès de leur Conseil municipal
- ⇒ Faire remonter les remarques/propositions de leur Conseil vers les instances de gouvernance du PLUIH (Comité de Suivi, Comité de pilotage ou le Groupe de Travail Sectoriel)
- ⇒ Être assidus aux réunions de travail ⇒ MIN 3 sessions de travail en communes en 2024 et 3 réunions de secteurs
- ⇒ Permettre la continuité de l'information entre les échelles intercommunales et communales.

### Transmission des données sur le Mode d'Occupation des Sols

- ⇒ Outil cartographique qui permet de visualiser la consommation foncière passée (2011-2021) et la consommation foncière estimée (2021-2023)

### Transmission des données sur la ressource foncière

- ⇒ Les gisements fonciers, l'observatoire des friches etc...

### Premier Comité de Pilotage PLUIH

- ⇒ Mi février 2024

#### 4) Projet d'Entente intercommunale avec la commune de Trévron pour le restaurant scolaire.

Une entente intercommunale va être envisagée entre la commune de Trévron et la commune de Saint-Carné pour :

- La production des repas sur le site du nouveau restaurant scolaire de Saint-Carné pour les élèves de l'école de Trévron
- La participation à l'élaboration et production des repas par la cuisinière de Trévron sur le site du restaurant scolaire de Saint-carné en collaboration avec le cuisinier de Saint-Carné.

Cette entente intercommunale portera dans un premier temps sur la période d'avril 2024 (date prévisionnelle de livraison du restaurant scolaire de Saint-Carné) à décembre 2024, à titre expérimental.

#### 5) Evénements à venir :

- Soirée APE le vendredi 8 décembre Espace Karnay.
- Marché de Noël les Cantons Solidaires le samedi 9 décembre Espace Karnay.
- Exposition les Glandins et inauguration Co-Working le vendredi 15 décembre à 18h30 6 rue de l'église.
- Défilé de tracteurs vendredi 15 décembre à 20h40.

#### 6) Restaurant Scolaire : examen nuanciers des sols.

Fin du Conseil Municipal à : 22h07

Prochain Conseil Municipal le : mercredi 10 janvier 2024 à 20h00

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

|            |                      |
|------------|----------------------|
| 22/10/2023 | Roméo COHÉ           |
| 29/10/2023 | Emile OLLIVRO SAULOU |
| 18/09/2023 | Marceau BOISSIERE    |
| 21/07/2023 | Éden TRANCHEVENT     |
| 11/07/2023 | Stanislas JAMRY      |
| 19/06/2023 | Émeline PRIOUL       |
| 02/08/2023 | Anaé MARTIN          |
| 03/08/2023 | Benjamin VAUTIER     |
| 10/09/2023 | Éthan PERRICHET      |
| 23/08/2023 | Ezio TESSIER         |
| 25/09/2023 | Benjamin SEGARD      |
| 26/11/2023 | Eden ROUSSIN         |

### MARIAGES

|            |                                 |
|------------|---------------------------------|
| 08/07/2023 | André CHATTON et Sylvie DESPRÉS |
| 08/07/2023 | Stéphane AUGER et Gaëlle GUEZO  |

### DECES

|            |                            |
|------------|----------------------------|
| 08/07/2023 | Annick LORRE épouse BRETON |
| 19/11/2023 | Fabien ROUFFIGNAC          |

## URBANISME

Déclaration préalable

| N° de dossier       | Objet des travaux<br>Lieux des travaux   |
|---------------------|--|
| DP 022 280 23 C0012 | volière<br>- 8 RUE DU CHAFFAUX   |
| DP 022 280 23 C0022 | cloture<br>- CLOS GRIGNARD   |
| DP 022 280 23 C0024 | Implantation d'un abri jardin et réalisation d'un muret<br>- 10 Rue de la Gervinais                  |
| DP 022 280 23 C0026 | Clôture<br>- 7 RES LES PORTES FLEURIES   |
| DP 022 280 23 C0027 | Pose d'un carport<br>- 11 HEUNAN   |
| DP 022 280 23 C0028 | Extension du bâtiment, réfection des toitures et pose de panneaux solaires<br>- 5280 ZONE ARTISANALE |
| DP 022 280 23 C0030 | portail et portillon<br>- 9 HEUNAN   |
| DP 022 280 23 C0031 | changement et modification huisseries<br>- 3 LA TOUCHE   |
| DP 022 280 23 C0032 | Construction d'un abri de jardin<br>- 13 Résidence des Jannaies                                      |
| DP 022 280 23 C0034 | remplacement toiture et menuiseries et création 3 fenêtres de toit<br>- 18 LA TOUCHE                 |
| DP 022 280 23 C0035 | Clôture<br>- 3 LE BAS PONT ROUX  |
| DP 022 280 23 C0036 | Abattage arbres<br>- VALLEE FORGEAUX<br>- 10 LE HAUT PONT ROUX                                       |
| DP 022 280 23 C0038 | division en vue de construire<br>- PRE PAPIER<br>- 8 L ECOTAY  |
| DP 022 280 23 C0041 | Installation d'un carport<br>- VOIE ROMAINE  |

Permis de construire

| N° de dossier           | Objet des travaux<br>Lieux des travaux                                     |
|-------------------------|--|
| PC 022 280 21 C0014 M01 | Ajout de panneaux solaire sur le toit<br>- 6 LA TOUCHE                     |
| PC 022 280 23 C0003     | bâtiment de stockage et bureau<br>- LANDE DES COUTURIERS                   |
| PC 022 280 23 C0007     | Construction d'une maison d'habitation<br>- La Ville Es Gicquiaux          |
| PC 022 280 23 C0008     | CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS INDIVIDUELS<br>- PRE JANNAIS                      |
| PC 022 280 23 C0010     | Carport avec panneaux photovoltaïques<br>- 3 3 la croix la croix de pierre |

Permis de démolir

| N° de dossier       | Objet des travaux<br>Lieux des travaux    |
|---------------------|---|
| PD 022 280 23 C0001 | démolition abri de jardin<br>- PRE PAPIER |

## CONTACTS UTILES

### Maire de Saint-Carné

Tél. 02 96 83 58 22  
mairie@saintcarne.com  
www.saintcarne.com

### Ecole Norbert Guitton

Tél. 02 96 83 61 21

### Accueil périscolaire

Tél. 02 96 83 62 31

### Restaurant scolaire

Tél. 02 96 88 00 15



# CALENDRIER Animations 2024

- 06/01** ————— Vœux
- 22/01** ————— Galette des rois de la marche
- 28/01** ————— Expo photos de CNDBSC
- 28/01** ————— Braderie organisée par l'association Bouga du Burkina
- 30/01** ————— AG Club de l'amitié
- 05/02** ————— Réunion sur le piégeage des frelons asiatiques 19h
- 16/02** ————— AG de l'AVD
- 27/02** ————— Loto du Club de l'amitié
- 26/03** ————— Potée du Club de l'amitié
- 06/04** ————— Soirée latino organisée par l'APE
- 21/04** ————— Concours de palet APE
- 30/04** ————— Concours belote club de l'amitié
- 28/05** ————— Animation du club de l'amitié
- 09/06** ————— Élections européennes
- 16/06** ————— Fête de l'école
- 25/06** ————— Animation club de l'amitié
- 03/09** ————— Reprise du club de l'amitié
- 24/09** ————— Couscous du club de l'amitié
- 30/09 & 01/10** — Festival 1ers émois
- 05/10** ————— Choucroute CNDBSC
- 11/10** ————— Soirée jeux APE
- 27/10** ————— Repas des aînés organisé par la commune
- 29/10** ————— Animation du club des aînés
- 17/11** ————— Bourse aux jouets APE
- 26/11** ————— Animation club des aînés
- 07/12** ————— Repas de Noël du club de l'amitié
- 13 ou 14/12** ————— Soirée de Noël de l'APE

Le Maire, les Adjoints et les membres du Conseil Municipal ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des  
Vœux

**Samedi 6 Janvier 2024**

à partir de 19H — Espace Karnay

